C.R.I.C. N° 69 (2008-2009)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole

Mardi 10 février 2009

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 5

Organisation des travaux..... 5

Interpellations..... 5

Interpellation de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le nouvel arrêté « investissements dans le secteur agricole » : la solution aux problèmes des Aides à l'investissement pour le développement de l'agriculture ? »

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Wesphael..... 5

Interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la nécessaire mise en perspective du bilan du plan « air-climat » présenté par le Gouvernement wallon »

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 12

Questions orales 14

Question orale de M. Luperto à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du 22 avril 1993 relati| au plan de tir pour la chasse au cerf »

Orateurs : M. le Président, M. Luperto, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 14

Question orale de M. Luperto à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le centre de recherches agronomiques de Gembloux »

Orateurs : M. le Président, M. Luperto, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 16

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les filtres à particules fines »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 18

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'opération « les communes Clim'actives » »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 20

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la préservation du « tarier des prés » »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 21

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'association européenne des producteurs laitiers : « European Milk Board »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 23

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'impact de la qualité des produits alimentaires sur l'image de l'agriculture wallonne »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 24

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les déchets agricoles »

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 27

Question orale de M. Dardenne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le Code forestier »

Orateurs : M. le Président, M. Dardenne, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 28

Organisation des travaux (Suite)..... 29

Questions orales (Suite)..... 29

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme et à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur « les liens entre environnement et santé »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 29

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur le seuil de contamination par les OGM des produits issus de l'agriculture biologique »

Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. Wesphael..... 32

Question orale de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la volonté d'Itradec de mettre un terme à sa filière de traitement via biométhanisation »

Orateurs : M. le Président, M. Wesphael, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme..... 34

Liste des intervenants..... 41

Abréviations courantes..... 42

Présidence de M. Robert MEUREAU, Président.

- La séance est ouverte à 10 heures 14 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Monsieur le Ministre, chers Collègues, je vous propose d'entamer nos travaux. Par rapport à l'odre du jour, je tiens à m'excuser quant à l'ordre des questions qui, tel qu'il est, ne correspond pas aux décisions prises précédemment, à savoir que des questions reportées avant le début de séance doivent être insérées après les nouvelles questions déposées. Je demande donc aux services qu'il y ait transmission à qui de droit quand cela arrive pour que personne ne soit pénalisé.

Ce qui m'amène à vous signaler que la question de Mme Tillieux relative à «l'évolution de la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines en Région wallonne» est reportée à sa demande. La question de M. Collignon sur «les pollutions sur la Meuse à Huy en 2009» est transformée en question écrite.

Pour le reste, une collation est prévue à 12h30 et nous reprendrons à 14h. Chacun sait donc comment organiser sa journée.

Nous entamons donc nos travaux par les interpellations.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE NOUVEL ARRÊTÉ « INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR AGRICOLE » : LA SOLUTION AUX PROBLÈMES DES AIDES À L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ? »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le nouvel arrêté «investissements dans le secteur agricole»: la solution aux problèmes des Aides à l'investissement pour le développement de l'Agriculture?».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour développer son interpellation.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Vous avez annoncé l'arrivée du nouvel arrêté ISA comme étant la solution aux problèmes rencontrés dans le traitement des dossiers AIDA actuels. Certes, ce nouvel arrêté prévoit des solutions aux problèmes soulevés par AIDA et quelques améliorations, notamment en termes de niveau d'aide, mais il ne réduit pas les délais de procédure, il ne simplifie pas les exigences et n'améliore pas l'éligibilité du matériel de remplacement. De plus, ISA ne s'appliquera pas aux dossiers AIDA toujours en cours.

ISA est peut-être une solution pour l'avenir, mais il n'apporte aucune réponse aux nombreux dossiers AIDA en souffrance.

Monsieur le Ministre, qu'avez-vous prévu pour les dossiers AIDA qui n'ont toujours pas reçu de décision à ce jour? Nous savons que du personnel supplémentaire avait été engagé pour soulager l'Administration et permettre à un maximum de dossiers d'aboutir, mais qu'en est-il exactement? Ce personnel est-il toujours au travail à l'heure actuelle? Combien de dossiers sont toujours en attente d'une décision? Combien concerne des premières installations?

De plus, avez-vous commencé à traiter les demandes de révision des décisions défavorables qui ont été notifiées en masse? De nombreux dossiers de première installation sont dans ce cas, et il me semble primordial de les faire aboutir favorablement. Les jeunes agriculteurs d'aujourd'hui représentent l'avenir de l'agriculture et vous ne pouvez pas les abandonner à leur sort comme vous l'avez fait jusqu'à présent.

Pouvez-vous nous dire quand les agriculteurs qui ont eu la chance de recevoir une décision favorable sur leur demande d'aide recevront-ils réellement leurs aides ? Jusqu'à présent, tout n'est que notification, justification et déclaration, mais ce qui intéresse la trésorerie de nos agriculteurs en ces temps de crise, c'est de savoir si les montants qu'on leur a promis arriveront un jour sur leur compte. Je vous rappelle, Monsieur le Ministre, que lors des premières discussions sur AIDA, vous nous aviez présenté cette réforme comme étant une simplification en termes d'octroi des aides pour l'agriculteur : «*Dès qu'il aura la notification favorable sur son plan, l'agriculteur n'aura plus qu'à introduire ses factures et les paiements suivront*».

Mais, Monsieur le Ministre, ce que vous ne nous aviez pas dit, c'est que pour avoir un avis favorable sur le plan, cela dure trois ans. J'exagère en disant trois ans, mais ça prend un certain laps de temps. Alors où en sommes-nous aujourd'hui ?

Enfin, si l'arrêté ISA est entré en vigueur le 15 janvier dernier, force est de constater qu'il est toujours, à l'heure actuelle, impossible d'introduire une demande d'aide, faute de formulaires adéquats. Je peux vous assurer, Monsieur le Ministre, que je vais régulièrement voir sur le site de la DGA, mais je n'y vois toujours pas les formulaires, alors que nous arrivons maintenant à presque un mois après que cet arrêté ait été pris. Les formulaires AIDA avaient mis plus de 2 mois ! Combien de temps faudra-t-il pour les formulaires ISA ?

Ce sont quelques questions qui soulèvent de multiples interrogations. Je pense qu'il y a réellement un souci par rapport au délai. Par rapport à AIDA, on vous l'a dit dès le départ, nous n'étions pas d'accord sur le fond et sur la manière dont vous avez pris vos décisions. Vous avez néanmoins consulté, et comme vous êtes au Gouvernement, c'est vous qui décidez.

Par rapport au délai, aux problèmes des recours et à la possibilité d'avoir un contact favorable entre l'Administration et les consultants, il existe différents éléments qui devraient favoriser ce dossier. Mais chaque fois que je vous interroge, vous me dites toujours «*oui*» alors que lorsque j'entends parler le secteur agricole, vos déclarations ne sont pas mises en application. Je peux vous le garantir. Il y a réellement un problème de fond.

Dans l'arrêté que j'ai lu attentivement, on ne voit rien de légal par rapport au recours que l'on peut introduire. Par rapport au délai, il n'existe rien non plus. Ne croyez-vous pas que vous devriez légaliser ce recours ? Je pense que le secteur agricole est en demande de simplification et d'aide à l'investissement.

Je n'ai pas dit que vous ne deviez pas vous plier à l'Europe, mais quand vous regardez un peu comment cela se passe ailleurs, notamment en France, on constate qu'il existe d'autres possibilités. Je pense que vous n'avez pas fait une simplification, mais une complication. La semaine passée, lors de l'Assemblée Générale, vous aviez annoncé que le matériel de remplacement de dix ans d'âge, pourrait être pris en considération. Avez-vous consulté l'Europe pour cela ou pensez-vous que vous n'aurez pas de souci ? Malgré tout, on est toujours susceptible que l'Europe nous l'interdise.

C'est vrai qu'il s'agit d'une avancée ! J'ai constaté maintes fois que ce problème de matériel de remplacement dans le secteur agricole était criant. Vous savez qu'une ferme n'augmente pas de 25 % ses terres pour pouvoir acheter un matériel. Il y avait donc un blocage réel.

Dernière question que j'avais à vous poser, même si je ne l'ai pas mise dans mon interpellation. Vous aviez évoqué la mise sur pied d'un CMJA pour développer une possibilité de recours.

Est-ce que ces personnes sont déjà nommées ? Sont-elles en place ?Avez-vous déjà eu recours à elles ? Sur base de quels critères les avez-vous nommées ?

M. le Président. – M. Stoffels a demandé à se joindre à l'interpellation.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Cela fait maintenant deux ans que le FIA a été reformé et qu'AIDA est entré en application, deux ans aussi qu'aucune aide n'a été versée aux agriculteurs. Et à peine en vigueur, AIDA se transforme en ISA. Avouons que pour son application sur le terrain, on risque de semer quelques confusions.

Quoi qu'il en soit, le nouvel AIDA vient d'être adopté par le Gouvernement wallon et s'appellera désormais ISA — pour Investissements dans le secteur agricole -. Ce nouvel arrêté est entré en vigueur ce 15 janvier 2009 et ne sera d'application que pour les demandes qui seront introduites à partir de cette date. Les dossiers AIDA en cours poursuivront donc leur traitement sur base de l'ancienne réglementation AIDA, sauf s'ils sont retirés et réintroduits sous ISA. Mais pour cela, il faut avoir du temps devant soi.

Qu'y a-t-il de neuf ? Tout d'abord, quelques améliorations en termes de procédure. Ainsi, ce n'est plus le Ministre qui donnera son accord sur le plan, mais bien le Directeur général de l'Administration et ce, dans un délai de 6 mois à dater de la notification de recevabilité du plan.

Pour les premières installations, la procédure prévoit l'introduction d'une pré-demande pour vérifier que la qualification professionnelle du jeune est suffisante pour avoir accès aux aides.

Quid des dossiers AIDA ? Comme déjà indiqué, tous les dossiers AIDA introduits avant le 15 janvier 2009 poursuivent leur traitement sur base de l'ancienne réglementation. Les délais semblent se raccourcir et approcher de plus en plus les 6 mois prévus, même si des dossiers de 2007 et de début 2008 n'ont toujours pas reçu de décision.

La FWA s' interroge également sur les renforts de personnel annoncés par le Ministre fin novembre. Où sont passés les 20 agents supplémentaires ? Travaillent-ils tous aux traitements des dossiers AIDA ? Comment se fait-il que des retards persistent malgré ce personnel supplémentaire ?

À quand les premiers euros ? C'est la question qui intéresse l'agriculteur qui a introduit une demande auprès de l'Administration.

Cela fait donc deux ans que AIDA est en vigueur et que les auteurs des demandes attendent toujours leurs sous.

Même ceux qui ont reçu un avis favorable et qui ont introduit leur déclaration d'investissement avec les différentes pièces justificatives sont toujours en attente de leurs premiers euros. Cette situation ne peut plus durer.

Je cite le groupe Sudpresse : « *Certains diront que la volonté du Ministre est de ne plus octroyer d'aides à l'agriculture. Nous avons du mal à le croire, les budgets sont prévus tant au niveau européen que wallon, mais notre confiance a de quoi être ébranlée. Pourquoi tant d'énergie pour si peu de résultats ?* ».

Ce sont des propos très durs à l'égard de la Région wallonne. Or, la volonté wallonne existe malgré les problèmes de mise en oeuvre. Dès lors, il est temps, Monsieur le Ministre, de faire sortir les premiers euros et de payer aux agriculteurs les aides qu'ils ont si longtemps attendues, surtout pour ceux qui se sont installés et qui doivent déjà rembourser des crédits importants.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour rappel, même si vous l'avez dit l'un et l'autre avec des mots différents, selon le suivi du dossier que vous en avez fait, il y a des règles fondamentales qui ont changé au niveau européen notamment de par l'interdiction des aides aux investissements qui ont déjà été réalisés. C'est un changement de culture à la fois pour les agriculteurs et aussi pour l'Administration, tout comme pour l'ensemble des fonctionnaires qui traitent ce type de dossier.

Au niveau européen, d'autres nouveautés nous ont été imposées.

Globalement, quel est le changement au-delà de ce que je viens de vous dire ? C'est que l'aide à l'investissement doit servir au développement de l'exploitation agricole et pas au fonctionnement de l'exploitation agricole. C'est cela l'état d'esprit dans lequel toutes ces règles ont été pensées, rédigées et transcrites aux différents États membres.

(Mme Cassart-Mailleux s'exprime hors micro)

On peut le contester, mais j'ai l'obligation, comme les autres Ministres de l'Agriculture au niveau européen, de traduire ces règles européennes en modalités au niveau de la Région. C'est fondamentalement différent puisque le FIA était une aide au fonctionnement de l'exploitation agricole.

M. le Président. – M. Stoffels s'excuse, mais il a été appelé dans une autre Commission.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il pose tellement de questions qu'il n'a plus le temps d'entendre les réponses, c'est formidable.

L'arreté relatif aux investissements dans le secteur agricole, donc le ISA, est entré en application depuis le 15 janvier, vous l'avez dit tout à l'heure. Concernant les formulaires de demande d'aide à l'investissement, ils ont fait l'objet d'une approbation de ma part et devraient être sur le portail de l'agriculture de la Région wallonne dans les tous prochains jours puisque je les ai approuvés il y a de cela deux ou trois jours.

Pourquoi les ai-je approuvés ? Parce que, reconnaissons une chose, les règles et l'arreté, je prends l'exemple d'AIDA, ont évidemment été établis par moi-même, par le Gouvernement, mais la transposition de tout cela en formulaires et l'interprétation de certaines règles, ont été réalisées par l'Administration. Je ne voulais plus et je ne veux plus que quelque qu'interprétation que ce soit soit faite par l'Administration sans qu'il n'y ait une approbation de mon Cabinet ou de ma part. Cela évitera, et je vais prendre un exemple très concret, certaines interprétations pour le moins étonnantes.

Je rappelle ici que j'ai aussi voulu que ces formulaires soient présentés aux responsables des services extérieurs, c'était le cas le 12 janvier dernier, ainsi qu'aux consultants, afin de tenir compte de leurs remarques et de leurs suggestions, puisqu'ils vont aussi devoir utiliser ces formulaires. Je voulais, avant de les publier, avoir leur avis, leurs critiques, leurs remarques, leurs suggestions afin de pouvoir corriger les formulaires en fonction des

différents éléments, sachant que ceux-ci doivent être en parfaite adéquation avec la réalité de l'arreté tel qu'il a été décidé par le Gouvernement.

Vous l'avez souligné l'un et l'autre, l'arreté ISA comprend des améliorations importantes au niveau de l'aide d'une part, puisque le taux passe à 20% et la majoration pour les jeunes passe de 5 à 10%. Je rappelle qu'avec les majorations, on peut atteindre 40% d'aide au total sur un investissement, ce qui est quand même pas mal. Je dis ça de façon vraiment très agréable à votre égard, Madame Cassart, vous avez comparé avec la France. Je veux bien qu'on regarde ce qu'il se passe dans les autres pays et les autres régions et je trouve qu'en Région wallonne, au niveau notamment des paiements de la DPU, on est les meilleurs. Il n'y a rien à redire à ce niveau-là. Au niveau de l'aide à l'investissement, par exemple, notre système est bien plus généreux qu'ailleurs. Je préfère avoir un système très simple, très rapide, avec des niveaux d'aide qui atteignent 5, 10, 15% maximum. La critique porterait sur autre chose. Tout cela pour dire qu'il faut être les plus objectifs possibles. Je ne le suis pas totalement puisque je suis concerné, mais j'essaie malgré tout de l'être.

En ce qui concerne les délais, justement, la nouvelle règlementation réduit ceux de procédure. Je rappelle quand même qu'il y a trois facteurs qui interviennent. Il y a, d'une part, le temps de gestion d'un dossier par un agent. Plus on simplifie effectivement des formulaires, plus il est clair que l'agent peut le traiter rapidement. D'autre part, le nombre d'agents, j'y reviendrai, et le nombre d'étapes de la procédure. Par rapport au nombre d'étapes de la procédure, dans la vérification qui est faite — puisque nous sommes contrôleurs mais aussi largement contrôlés — il y a des étapes qui sont indispensables au niveau européen et nous devons donc faire subir aux dossiers toute une série d'étapes obligatoires.

En ce qui concerne le nombre d'agents affectés, puisque c'était l'une de vos questions, la convention d'interim, qui venait à échéance le 31 janvier dernier, a été prolongée de trois mois pour six agents supplémentaires. Je dis bien six agents supplémentaires. Ici, M. Stoffels mélange deux choses à mon avis. D'une part, des agents qui ont été engagés en complément pour Natura 2000 ainsi que pour certains paiements DPU. D'autre part, des agents spécifiquement affectés au niveau de l'aide à l'investissement.

Mme Cassart-Mailleux (MR). — Il y en avait six et ils ont tous été prolongés.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Effectivement, il y en a six et ils sont tous prolongés au niveau de l'aide à l'investissement.

Sur la question du temps à consacrer pour l'analyse de chaque dossier, le nouvel arreté ISA, comme je viens de vous le dire, simplifie considérablement les éléments puisque la notion de budget est remplacée par l'établissement d'une comptabilité simplifiée au départ des comptabilités agricoles existantes. Avant, dans AIDA, il y avait l'obligation de déposer un budget prévisionnel sur plusieurs années, avec les difficultés que cela peut comporter, contenant les investissements, pour montrer qu'effectivement il y avait une amélioration de la rentabilité. L'aide à l'investissement doit permettre non pas une expansion en termes de superficie ou de cheptel, mais une meilleure rentabilité de l'exploitation agricole. Elle foit faire en sorte que l'agriculteur gagne mieux sa vie au travers de ses activités. C'est ça l'idée qui est poursuivie. En partant de la comptabilité simplifiée, c'est nettement plus facile puisque la comptabilité existe au niveau d'une exploitation agricole et ça permet d'avoir une vérification beaucoup plus rapide ainsi que la possibilité d'obtenir ces investissements en fonction de cela.

En ce qui concerne la chaine de décision, M. Stoffels en a parlé, la décision d'octroi de l'aide relève du Directeur général, ce qui raccourcit également le nombre d'étapes et permet l'instauration d'un mécanisme de recours auprès de moi-meme de façon à garantir les droits des administrés. J'y tiens beaucoup puisque, je le dis clairement, je défends les fonctionnaires de l'Administration qui font bien leur boulot, mais tout le monde peut se tromper, il peut y avoir des erreurs. La moindre des choses, c'est qu'il puisse y avoir un recours et que le Ministre puisse effectivement statuer pour revoir un dossier d'un agriculteur, comme d'autres dans d'autres cas d'ailleurs.

Pour votre bonne information, dans le cadre d'AIDA, j'ai demandé à ce qu'il y ait deux personnes qui soient spécifiquement affectées exclusivement aux recours depuis cette semaine. L'objectif étant d'aller le plus vite possible avec l'instruction qui a été donnée de viser d'abord les recours concernant les premières installations puique c'est d'abord vers eux que l'effort doit être placé

Par ailleurs, l'arreté ISA prévoit une procédure spécifique pour les demandes d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. Cette nouvelle procédure a été établie dans le respect des règles européennes et en concertation étroite, c'était une de vos questions, avec les représentants des agriculteurs, notamment la FJA, la procédure se découpant en trois étapes. C'est important d'expliquer pour que tout le monde puisse comprendre. D'une part, il y a une pré-demande facultative qui permet de vérifier les conditions d'éligibilité, c'est-à-dire la capacité professionnelle qui peut faire l'objet d'un examen particulier par la commission d'installation des jeunes, la CIJA. C'est notamment utile dans le cas d'un jeune qui a travaillé dans l'exploitation

familiale mais qui ne peut pas prouver cette expérience au travers de l'assujetissement à une caisse d'assurance sociale.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – D'une manière tout à fait informelle, on est en train de parler de ce sujet et j'ai par exemple un cas d'un couple qui a repris une exploitation. Elle est au nom de l'épouse parce que le monsieur avait gardé un mi-temps salarié. Il y a deux ans, il l'a reprise à son nom et maitenant, il n'a pas droit aux aides parce qu'il n'a pas trois ans d'expérience.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est un bel exemple.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Maitenant, ils sont en recours chez vous. C'est un peu spécial.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Comprenons-nous bien. Pourquoi ai-je fixé des conditions d'éligibilité ? Pour éviter — et ça existe malheureusement — que des agriculteurs, des jeunes en particulier, ne se lancent dans l'agriculture avec des investissements de centaines de milliers d'euros sans avoir une certaine sécurité de réussite. La sécurité à 100 % n'existe pas, c'est un secteur qui connait effectivement des difficultés, c'est le moins que l'on puisse dire, mais nous avons la responsabilité, par rapport à cela, de dire à un jeune ou à quelqu'un d'autre : «*Non il vaut mieux ne pas reprendre une exploitation agricole, vous n'aurez pas d'aide publique par rapport à cela*».

Par contre, il ne faudrait pas exclure des gens qui ont les capacités à cause de ces critères-là. Ce sont des critères objectifs d'expérience, de formation, etc. mais l'on ne peut les vérifier que par l'assujetissement à une caisse d'assurance sociale ou au travers de la formation de quelqu'un. Il peut y avoir des jeunes ou des moins jeunes, et j'en ai déjà rencontrés, qui ne sont pas dans les conditions objectives, formelles, vérifiables, mais qui par contre, de par leur parcours, peuvent faire valoir leur expérience qui est suffisante que pour pouvoir se dire qu'il y a une bonne chance que cette personne puisse vivre de son activité agricole. C'est pour cela que j'ai mis en place cette commission. Les représentants seront désignés cette semaine ou la semaine prochaine. J'ai évidemment demandé à plusieurs secteurs et associations de me donner des noms, et la commission va se mettre en route directement. Pas d'inquiétude de ce côté-là.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Y aura-t-il aussi des gens de l'Administration ?

M. Wesphael (Écolo). – Est-ce un colloque ?

M. le Président. – Poursuivez.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Deuxième élément, une demande portant sur le plan de développement, puisque je vous rappelle les différentes étapes. Cette demande portera sur le projet du plan de développement et l'Administration sera tenue de rendre un avis liant, c'est-à-dire qu'il ne pourra plus être remis en cause en cas de décision défavorable. Le jeune pourra introduire un recours auprès du Ministre qui statuera sur base de l'avis de la CJIA. Pourquoi dis-je cela ? Si, par exemple, je ne rentre pas dans les conditions, je ne vais pas consituer tout un dossier, rendre un plan d'investissements alors que je ne remplis pas la condition première, notamment la formation, l'expérience, etc. Je vais d'abord le vérifier et demander à la commission qu'elle puisse statuer. Si elle me dit oui, à ce moment là, je peux introduire mon plan. Ce n'est pas nécessairement pour cela que mon plan sera accepté, mais je suis dans les conditions pour pouvoir rentrer le plan. Et il y aura possibilité de recours, comme je viens de vous le dire. La troisième étape, c'est évidemment la demande d'aide proprement dite, elle devra être faite dans les 12 mois de l'installation du jeune. La décision devra être prise dans les deux mois du dépôt de la demande. De la sorte, le jeune qui envisage de s'installer pourra réaliser les deux premières étapes avant d'etre installé et bénéficiera des conditions maximales de sécurité avant de signer sa condition de reprise.

En ce qui concerne maintenant les dossiers, il y a d'autres changements, mais je n'ai pas le temps d'en parler.

M. Wesphael (Écolo). – J'ai aussi des interpellations dans d'autres Commissions.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je m'excuse, mais par respect vis-à-vis de Mme Cassart et de M. Stoffels, je me dois de répondre de la façon la plus précise possible à une interpellation. Malgré tour l'amour que je vous porte, Monsieur Wesphael, je ne vais quand même pas bâcler une réponse pour votre plaisir. J'accélère cependant, puisque le temps m'est compté.

M. le Président. – Nous sommes toujours dans le temps réglementaire pour une interpellation.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – En ce qui concerne les dossiers AIDA, il y a une interdiction de faire un effet rétroactif sur l'ensemble des dossiers, en disant «*ces nouvelles conditions-là pourraient porter sur les anciens dossiers*». Les recours seront traités en urgence, avec la priorité au niveau des jeunes. Concernant les autres dossiers, je peux vous préciser qu'à ce jour, 90 % des dossiers introduits ont fait l'objet d'une décision dans le délai

prévu par la réglementation, c'est à dire, dans les six mois.

L'engagement d'une douzaine d'intérimaires — puisqu'il y a eu les six agents ETP — a permis, d'une part, d'assurer le paiement des PEI et, d'autre part, de réduire le volume des dossiers AIDA, sachant que beaucoup de dossiers sont quasiment vides, malgré l'échéance que j'avais reportée suite à une négociation avec la FWA en 2007. Je respecte chacun, mais je trouve qu'il n'est pas très correct de venir me dire aujourd'hui qu'il n'y a pas suffisamment de dossiers traités et qu'il y a énormément de dossiers négatifs, alors que j'ai accepté de reporter le délai de septembre jusqu'au 31 décembre 2007. Cela a créé énormément de dossiers où il n'y a rien, et où il n'y aura sans doute jamais rien. Cela représente aussi une certaine charge administrative. Et au niveau des statistiques, c'est clair que ces dossiers-là ne sont pas positifs puisque, finalement, l'agriculteur s'est dit : *« j'ai introduit mon dossier, je le complèterai parce que je ne suis pas sûr, mais je ne voudrais pas perdre une chance d'avoir une aide à l'investissement uniquement pour une question de délai »*. C'était bien cela l'esprit dans lequel j'avais accepté qu'on le fasse. Mais ne pas dire cela aujourd'hui serait faire preuve d'un manque de correction, me semble-t-il.

En ce qui concerne le paiement des aides : la règle est la même, elle est inchangée par rapport au Fonds d'investissement agricole, puisque l'agriculteur qui bénéficie d'une décision favorable doit introduire une déclaration d'investissement auprès de la DGARNE, accompagnée de pièces justificatives, de factures, etc. Cette déclaration d'investissement est contrôlée par l'Administration qui établit, pour le demandeur, une déclaration de créance précise. Elle est envoyée à l'agriculteur qui doit la retourner signée. Dans les trois à quatre semaines de la réception de la déclaration de créance signée, l'Administration, au plus tard, effectue le paiement.

Concrètement, il y a des dossiers qui sont rentrés, pour lesquels le plan d'investissement a été notifié positivement à l'agriculteur qui a ensuite réalisé ses investissements et envoyé ses factures. La déclaration de créance a été envoyée à l'agriculteur qui l'a renvoyée dûment signée à l'Administration. Les premiers paiements seront effectués ce mois-ci. Un paquet de paiements sera effectué d'ailleurs à la fin du mois de février. Voilà ce que je pouvais dire sur les paiements. M. Stoffels, j'en suis sûr, lira cela avec beaucoup d'intérêt.

Vous m'avez également interrogé sur la règle de productivité. Quelle est la règle au niveau européen ? Par rapport au matériel de remplacement, il faut augmenter la productivité, la rentabilité de 25 %. L'interprétation qui en a été faite par l'Administration considère que 25 % de productivité supplémentaire correspond à 25 % de superficie supplémentaire. Ceci est une bêtise sans nom ! C'est dans l'arbre décisionnel de l'Administration, que je n'ai pas validé et qui ne m'a pas été soumis, que l'Administration a traduit la règle de cette façon-là.

C'est quasiment impossible et cela va à l'encontre même de la politique que je défends qui consiste à dire que l'on n'a pas besoin d'avoir de plus en plus de superficies, puisque cela crée une pression supplémentaire sur les terres et une concurrence encore plus forte entre certaines régions, puisque les réalités ne sont pas les mêmes.

La règle, c'est de dire que la rentabilité doit être supérieure à 25 %. Si on prend l'exemple de l'ancien matériel qui est remplacé par du nouveau, la technologie a tellement évolué sur une période de dix ans, c'est-à-dire à concurrence de 2,5 % en moyenne minimum par an, que l'on peut considérer que ce matériel est éligible. Sinon, je ne sais pas si vous imaginez, sur le plan administratif, mais il aurait fallu regarder chaque matériel existant dans l'exploitation et analyser la différence technologique entre le nouveau et l'ancien matériel.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – La possibilité de dix ans d'âge, c'est votre Cabinet qui l'a évoquée ou c'est l'Administration ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est moi qui ai donné une instruction à l'Administration : dix ans pour le matériel concernant une exploitation agricole seule, sept ans au niveau des CUMA, considérant que le matériel a plus tourné au niveau des CUMA et qu'il s'est donc usé plus rapidement.

Je termine en répondant à M. Stoffels et à sa question concernant Malmedy et le personnel. J'ai toujours dit qu'il fallait me présenter des personnes qui parlent allemand et qui sont compétents dans le secteur. Si on les trouve, on est prêt à les engager rapidement. Ce n'est pas si évident que cela à trouver. Pour le moment, on a trouvé une personne, mais c'est provisoire. J'ai dit à M. Stoffels, qui connaît mieux sa région que moi, à M. Grommes et à Mme Dethier-Neumann de ne pas hésiter à nous envoyer les CV des personnes qui correspondent au profil. Ce n'est pas que l'on ne veuille pas engager, mais on ne trouve pas de personnel. C'est aussi simple que cela.

Je terminerai en vous disant qu'il y a une volonté plus que forte de ma part de pouvoir régler rapidement l'ensemble des dossiers, de demander aussi à l'Administration de traiter les dossiers de façon positive. Il y a énormément de fonctionnaires qui font extrêmement bien leur travail. Je tiens aussi à ce qu'il y ait cette qualité de travail partout en Wallonie, quels que soient les services extérieurs, quel que soit le service central, quelles que soient les personnes puisque c'est une priorité absolue, en particulier pour les jeunes, d'obtenir une réponse. Et

même si elle est négative, je crois que nous nous devons de la donner dans les délais les plus courts possibles.

Sans vouloir remettre cela sur le dos de certains agriculteurs, certains dossiers ont mis beaucoup de temps à être traités, parce que les documents produits l'ont été avec du retard. Il ne faut donc pas toujours dire que c'est de la faute de l'Administration. Il y a parfois des personnes déjà installées qui mettent énormément de temps pour produire telle ou telle pièce, et il faut quelques mois pour les obtenir. Certains jeunes agriculteurs, en ce compris même des représentants, n'étaient pas contents, parce qu'on a mis plus d'un an pour leur donner une réponse positive. Maintenant, cela fait six mois qu'ils doivent rentrer des factures à l'Administration pour être payés, mais ils n'ont pas toujours pas rentré la première facture. Je suis donc parfois étonné de ce genre de comportement.

Dernière chose, et je crois que c'est important de pouvoir le dire, de manière à ce que tout le monde le comprenne: l'avantage que j'ai lorsque mon plan d'investissement est approuvé, que ce soit par l'Administration ou par le Ministre en recours, est que je dispose d'une période de cinq ans — puisque c'est trois ans, prorogeable de deux ans — pendant laquelle je vais pouvoir réaliser l'ensemble ou une partie de mes investissements sans devoir repasser par la case Administration. Cela change fondamentalement les choses par rapport à avant. Certains disent qu'on a perdu du temps durant ces 18 derniers mois, mais on va en gagner énormément par la suite. Alors qu'auparavant, on devait refaire le parcours administratif avant chaque investissement. À partir de maintenant, il n'y aura plus qu'à rentrer les factures en tant que telles, il ne faudra pas redemander l'autorisation pour chaque investissement. Il est vrai que cela met aussi plus de temps pour traiter un dossier, puisque l'on analyse l'ensemble des investissements, plus seulement un seul au niveau de l'exploitation agricole.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie le Ministre pour la réponse qu'il a pu m'apporter. Je vais être assez concise en émettant cinq réflexions, Monsieur le Ministre.

Premièrement, il est vrai qu'il y a maintenant un peu plus de deux ans que ce dossier AIDA est arrivé, et je vous ai dit plusieurs fois dans cette Commission qu'un nouveau dossier devait faire sa maladie de jeunesse. Je peux le comprendre, mais je me dis qu'après deux ans, il est quand même temps qu'il soit opérationnel, rentable et tout à fait à la pointe pour le secteur agricole.

Deuxièmement, pour les dossiers AIDA qui n'ont pas encore reçu de réponse, il y a, selon l'arrêté, une possibilité de rentrer un nouveau dossier sous ISA. Pour les dossiers AIDA qui ont reçu une réponse, la seule solution, c'est le recours chez vous.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il y a également possibilité de rentrer un nouveau dossier. C'est au libre choix de l'agriculteur.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Troisième chose — et je dis cela d'une manière objective- je veux bien polémiquer, je l'ai déjà fait, vous l'avez déjà fait aussi, mais à un moment donné, il faut trouver des solutions. Il faut un maximum essayer de diminuer les délais. Ils sont trop longs. Vous avez un délai de six mois, c'est bien, mais ce n'est pas un délai de rigueur. Donc, malgré tout, cela laisse la porte ouverte. Si cela avait été un délai de rigueur, ce serait autre chose. Ici, il faut, dans la mesure du possible, essayer de minimiser ces délais. Une fois qu'on a décidé d'investir, l'objectif est de le faire le plus rapidement possible. Alors, quand un agriculteur a décidé d'acheter un tracteur, de s'installer ou d'augmenter son exploitation et qu'il doit attendre 180 jours.

Quatrièmement, et je vous l'ai déjà dit ici aussi, il faut absolument essayer d'arriver à une concertation entre l'Administration et les consultants. Je crois que cela est de bon sens, quand une feuille manque, quand une précision n'est pas donnée. Il n'y a rien de négatif à cela, ni rien d'illégal. La seule chose, c'est de favoriser l'avancement des dossiers.

Dernière chose, il n'y a rien de légal pour ces recours. Vous ne l'avez pas inscrit dans l'arrêté ISA, vous ne le ferez pas, parce que je vous ai posé la question aujourd'hui et vous m'avez à peine parlé de cela. Je me rends bien compte que vous n'avez pas envie de légiférer par rapport à un délai. Or, je pense que c'est important que cela soit écrit quelque part.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ne dois pas l'écrire, c'est un droit global au niveau d'un administré, qui est organisé pour l'ensemble des dossiers. Donc, dans l'arrêté, on prévoit le recours, je ne dois pas légiférer au-delà de cela.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Par rapport au recours, heureusement qu'il existe, tellement il y a de dossiers qui pataugent, il y a eu trop d'avis négatifs. Mais la seule chose qui me fait quand même sourire — et là vous avez à faire à une politicienne qui vous connaît — c'est que vous arrivez, juste avant les élections, comme un Père Noël qui va signer tous les dossiers et qui va les accepter alors que votre Administration rend des avis négatifs depuis deux ans.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je

suis d'accord avec tout ce que vous avez dit, sauf avec cette dernière phrase. Soyez certaine que je préfèrerais que tout cela soit derrière moi.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – La seule chose que je fais ici, c'est de me rendre compte de la situation. Et je dis tant mieux si les agriculteurs peuvent introduire un recours, parce qu'il y a trop de décisions négatives. Mais à côté de cela, admettez quand même qu'il y a un risque de politisation. Je suis intransigeante par rapport à cela : le secteur n'a pas besoin d'explication, il a réellement besoin de décisions correctes. C'est important de le souligner.

Par rapport au cas précis que je vous ai élaboré tantôt, je crois qu'il faudra mettre du bon sens. C'est vrai que, parfois, une exploitation peut évoluer.

M. le Président. –Ceci clôture la première interpellation

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA NÉCESSAIRE MISE EN PERSPECTIVE DU BILAN DU PLAN « AIR-CLIMAT » PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT WALLON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la nécessaire mise en perspective du bilan du plan « air-climat » présenté par le Gouvernement wallon ».

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Lors de sa séance du 30 janvier 2009, le Gouvernement wallon a procédé à une évaluation du plan « air-climat ». Je ne peux que l'en féliciter. Ce rendez-vous avec soi-même, qui permet au Gouvernement d'apprécier si les mesures qu'il a décidées répondent aux enjeux climatiques crusiaux actuels, est indispensable tant la transition écologique est désormais incontournable.

D'après les chiffres que vous avez produit, la Région wallonne a dû mettre quelque 236 millions d'euros pour la réalisation des mesures qu'il prévoit.

D'après nos évaluations toujours, le plan « air-climat » aurait permis de réduire les émissions de CO_2 de 2 millions de tonnes.

Je me réjouis franchement de cette note positive. Toutefois, je pense qu'il faut être précis et complet dans la présentation des résultats du plan. Certains éléments doivent être relativisés, surtout mis en perspective en vue d'arriver à des résultats, non seulement dans le court, mais le moyen et, surtout, le long terme.

Je m'explique. Si aujourd'hui, la Région wallonne est en passe d'atteindre ses objectifs de Kyoto de réduction de 7,5 % par rapport à 1990 sur la période 2008-2012, la réduction d'activités industrielles très émettrices de gaz à effet de serre n'y est pas, évidemment, étrangère.

En effet, par rapport à 1990, les émissions de 2006 sont en retrait de 12,7 % et celles de 2007, de 13,9 %.

La réduction des activités sidérurgiques et la diminution, pour raisons économiques, d'activités industrielles, très émettrices de gaz à effet de serre, contribue amplement à la réussite de cet objectif. Devons-nous nous réjouir d'atteindre des objectifs de cette manière ? Je ne pense pas.

Selon le tableau de bord de l'environnement 2008, à politique constante, la Région devrait atteindre une réduction moyenne de 9,4 % entre 2008 et 2012. Cependant les scientifiques recommandent d'utiliser cette projection avec prudence, vu les nombreuses incertitudes existantes, au niveau notamment de l'évolution des activités industrielles, dont celles du secteur sidérurgique ou encore de la demande en chauffage, liée aux conditions climatiques.

Ensuite, il faut constater la forte hausse des émissions de CO_2 liés aux transports depuis 1990. Quant au secteur résidentiel, les tendances observées des émissions de CO_2 ne sont quasiment liées qu'à l'évolution des degrés jours par rapport à 1990, soit une longue succession d'hivers doux ayant conduit à une moindre consommation en chauffage.

Dans les secteurs énergie et industrie (combustion et procédé), je souhaiterais que vous admettiez l'influence de l'Europe sur les résultats engrangés. En effet, la contribution des entreprises soumises à la directive sur les droits d'échange d'émissions (ETS) est prépondérante (-26 %), notamment à cause de la réduction de la production sidérurgique, alors que les émissions hors ETS de ces secteurs sont passées de 3,089 millions de tonnes en 1990 à 3,436 millions de tonnes en 2006, soit une augmentation de 11 %.

Enfin, vous avez dû reconnaître que sur les 2 millions de tonnes d'émissions de CO_2 économisés, les accords de branche, initiés par José-Gilles Daras et la Majorité arc-en-ciel, représentent, à eux seuls, 1,616 millions de tonnes de CO_2.

Ils ont permis de générer plus de 100 millions d'investissements, ce qui, à l'heure de toutes les crises, n'est pas à dédaigner.

Puisqu'un bilan est un moment d'évaluation qui doit permettre, le cas échéant, de tirer les conclusions pour l'avenir, je souhaiterais connaître les mesures sectorielles, c'est-à-dire prises dans les compétences de vos Collègues, Michel Daerden, Jean-Claude Marcourt, André Antoine, qui vont permettre à la Région et à la Belgique de contrer les augmentations importantes et particulièrement préoccupantes observées dans les secteurs des transports, du tertiaire et des industries hors ETS et, par voie de conséquence, d'atteindre nos objectifs en 2020.

Cela me paraît d'autant plus essentiel que, un récent rapport commandé par votre Collègue, Monsieur Antoine, a révélé dans la presse de ce 4 février précise que si la Wallonie ne renforce pas ses mesures, les consommations d'énergie des secteurs résidentiels (particulier, etc.) et tertiaires devraient non pas diminuer, mais croître de 7% à l'horizon 2020.

Donc voilà, Monsieur le Ministre, mon intuition était, qu'effectivement, les chiffres que vous annonciez en matière de réduction d'émissions de CO_2 étaient justes mais, que les causes citées n'étaient pas justes.

J'ai donc essayé de faire une analyse fouillée, de prendre les chiffres réellement disponibles aujourd'hui, avant de vous questionner précisément. Donc j'attends autant de réponses extrémement précises.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Croyez bien, Monsieur le Député, que j'ai lu et relu, avec beaucoup d'attention, chaque ligne de votre intervention, pour essayer de comprendre quel était l'objectif poursuivi. La vérité, c'est que nous avons des objectifs au niveau de chaque Région, au travers du respect du protocole de Kyoto. Pour rappel, la répartition a été faite sous l'ancienne législature, par mon prédécesseur, et par nos amis: 7,5% de réduction au niveau belge, même chose au niveau de la Wallonie, et comme vous le savez, 5,2% pour la Région flamande et une augmentation pour la Région bruxelloise de 3,4%.

Reconnaissons que, déjà à l'époque, l'objectif qui avait été fixé à la Région wallonne pour des raisons assez obscures, était particulier. J'ai posé plusieurs fois la question à ceux qui ont participé à ces Comités de concertation, à savoir pourquoi on avait donné cet objectif là, plus important à la Wallonie qu'aux autres régions. Jamais personne n'est parvenu à me répondre.

On a eu cette répartition, et, dans ce qui était prévu sous l'ancienne législature, dans les projections tenant compte des aspects de fermeture notamment du HF6, on arrivait, tout juste, à 7,5% de réduction. Tout juste.

(M. Wespahel s'exprime hors micro.)

Monsieur Wesphael, ce n'est pas arrivé par après. La fermeture du haut fourneau, elle a été programmée sous l'ancienne législature. Ce n'est pas depuis que je suis arrivé au pouvoir que cela a été décidé. Vous m'excuserez mais vous le savez mieux que n'importe qui quand même.

M. Wesphael (Écolo). – La décision a été prise en 2003.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Par raport à cela, je suis arrivé en juillet 2004. J'aurais préféré arriver plus tôt, sans doute que vous auriez préféré que j'arrive plus tôt aussi mais bon, la fermeture, elle est arrivée avant moi.

On a pris toute une série de dispositions au niveau de la Région wallonne, alors on peut les critiquer à l'envie, à l'infini. Nous sommes la seule Région a avoir un plan digne de ce nom. Sans mesures concrètes, chaque Ministre a sa feuille de route, chaque Ministre a un budget, chaque Ministre a une évalution qui est faite, concrétement, de la mise en oeuvre de ces mesures. Un calcul intervient aujourd'hui pour la première fois, c'était ça le rendez-vous avec nous-même comme on dit. C'était une très belle chanson des Rita Mitsouko, je vous invite à la réécouter et de réfléchir à la portée de cela. «Rendez-vous avec moi-même», est une excellente chanson. Ce rendez-vous est important en termes de vérifications et de calculs précis de la diminution de la charge CO_2.

Ce qui n'était pas le cas auparavant puisqu'on ne pouvait pas vérifier ce que les mesures rapportaient en termes de diminutions.

En 2007, la Région wallonne a enregistré une diminution de 14% de ces émissions de CO_2. Je vous rappelle que l'objectif était de — 7,5%, nous sommes à -14%.

Alors on peut trouver que ce n'est pas bien, que ce n'est pas suffisant. C'est juste le meilleur score au niveau belge et au niveau européen en termes de progression. C'est pas mal. Et maintenant, en plus de cela, malgré cela, il y a le plan «air-climat». Et j'ai eu l'honnêteté de reconnaître que les accords de branche représentaient un moteur important, voire fondammental au niveau de cette diminution. Dans les accord de branche, ce n'est pas que le principe qui importe, c'est l'application de la mise en oeuvre de l'accord de branche. Je rappelle aussi que 236 millions d'euros sont consacrés au plan «air-climat».

Je vous donne quelques chiffres :

- programme d'efficience énergétique des bâtiments publics, 1400 projets au niveau de la performance énergétique des bâtiments, 81 millions d'euros qui y sont consacrés avec 1200 emplois directs et indirects qui sont créés grâce à cette seule mesure et un nouvel appel à projets a été lancé pour 32 millions d'euros ;
- moyens FIDER, puisque j'ai été cherché des moyens aussi dans le plan Marshall : toute une série de nouveaux projets, 40 notamment seront consacrés au soutien dans les zones concernées, c'est-à-dire dans les zones FIDER, pour réduire les émissions de CO_2 dans toute une série de projets d'entreprises. Création, dans le cas présent, d'une centaine d'emplois, 10 millions de litres de mazout qui seront économisés ;
- fiscalité automobile : plus de 20 millions d'euros consacrés à cette mesure. Plus de 70.000 particuliers en ont bénéficié ;
- l'appel à projet « développement durable » : 42 millions d'euros affectés à des projets d'efficience énergétique. Trente projets ont été adoptés, 800 emplois directs et environ 800 emplois indirects créés au travers de ces projets, notamment sur la valorisation des déchets, de l'utilisation de lubrifiants biodégradables, à la réduction de produits chimiques et d'émissions de CO_2.

Le plan « air-climat », c'est aussi la qualité de l'air, voyez les mesures qui ont été prises et, on peut me faire beaucoup de reproches, on peut m'attaquer sur beaucoup de choses, mais une des réussites, me semble-t-il, c'est d'avoir mis en oeuvre et en route l'ensemble des acteurs pour réussir ce pari de la meilleure qualité de l'air à Charleroi et à Liège.

Alors au délà de cette intention, de ces principes, des permis d'environnement ont été revus et corrigés, des nouveaux investissements ont été exigés, la participation de l'ensemble des riverains, des acteurs qui sont dans des Comités de suivis, des Comités de projets au travers des différentes entreprises et des projets de celles-ci, on est passé tout simplement de 175 dépassements de la norme en 2006 à 41 en 2008 or le climat n'a pas changé de façon significative, vous le reconnaîtrez.

Pour terminer, Monsieur Wesphael, j'aimerais vous offrir le plan « air-climat » qui reprend l'ensemble des mesures qui ont été prises. En tout cas, ce qui est sûr et certain, c'est que nous aurons encore rendez-vous dans quelques semaines pour faire, à nouveau, l'évaluation du plan « air-climat ».

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je remercie le Ministre pour sa réponse très précise.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. LUPERTO À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT WALLON MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 22 AVRIL 1993 RELATIF AU PLAN DE TIR POUR LA CHASSE AU CERF »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Luperto à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « l'arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du 22 avril 1993 relatif au plan de tir pour la chasse au cerf ».

La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

M. Luperto (PS). – Sur votre proposition, le Gouvemement wallon, en date du 19 décembre 2008, a modifié pour la saison cynégétique 2008-2009, l'arrêt de l'Exécutif régional wallon du 22 avril 1993 relatif au plan de tir pour la chasse au cerf.

Cet arrêté a été publié au Moniteur le 14 janvier 2009. Sur base de cet arrêté, vous avez également pris un arrêté ministériel d'exécution publié à la même date.

Ces dispositions exceptionnelles sont prises en considérant « l'impérieuse nécessité d'atteindre le plan de tir minimum imposé pour les animaux non-boisés de l'espèce cerf afin de rétablir l'équilibre faune-flore et, par là, préserver la biodiversité, diminuer les dégâts à l'agriculture et la sylviculture et maintenir les conditions requises en matière de certification forestière ».

L'arrêté du Gouvernement autorise les titulaires du droit de chasse, membres de conseils cynégétiques dans le secteur concerné, de tirer sur les territoires respectifs des non-boisés à concurrence du maximum autorisé par le plan de tir pour le secteur concerné, même s'ils ont déjà épuisé au 30 novembre 2008 les possibilités de tir qui leur ont été attribuées par leur conseil cynégétique et ce, en cas de non réalisation de 75% du minimum imposé à cette date.

En cas de non réalisation d'un minimum imposé en non-boisé par le plan de tir, à l'issue de la saison de chasse 2008-2009, vous pouvez ordonner, dans le cas où les secteurs concernés n'ont pas respectés

leur quotas, la destruction des cerfs non-boisés à concurrence du minimum imposé par le plan de tir.

Votre arrêté ministériel prévoit que sur votre injonction écrite, le Directeur du Département de la Nature et des Forêts peut organiser et coordonner, sur des territoires de chasse n'ayant pas atteint le minimum imposé par le conseil cynégétique, le tir de cerfs non-boisés à l'intervention de tout membre du personnel du Département de la Nature et des Forets titulaires d'un permis de chasse à l'approche et à l'affût ou à l'occasion de plusieurs battues de destruction dites «battue administrative», avec la participation de chasseurs qui peuvent très bien ne pas être titulaires du droit de chasse sur les territoires concemés.

Outre le fait que l'on peut s'interroger sur le caractère exceptionnel et sur la légalité de votre arrêté ministériel en ce qu'il permet d'imposer le tir de cerfs non-boisés sur un territoire déterminé, à l'intervention d'autres personnes que les titulaires du droit de chasse sur ce territoire, n'estimez-vous pas devoir arrêter immédiatement la mise en œuvre de ces procédures exceptionnelles compte tenu du caractère particulièrement rigoureux de ce début d'hiver où la température a atteint des minima historiques.

Cet hiver rigoureux a du en effet provoquer une mortalité plus importante du gibier et notamment de cervidés.

Sur le plan éthique, *a priori*, il paraît dès lors malvenu de troubler la quiétude du gibier survivant et particulièrement affaibli en procédant à des opérations de destruction.

Monsieur le Ministre, dans 1a pratique, combien de territoires de chasse sont-ils concernés par ces dispositions ?

Il n'est pas inintéressant de souligner que dans la loi sur la chasse, le Parlement wallon a prévu que le nourrissage «*peut être autorisé ou rendu obligatoire à titre supplétif*» entre le 1er novembre et le 30 avril de chaque année cynégétique (article 12ter de la loi sur la chasse) en vue notamment de permettre au grand gibier et donc aux cervidés de traverser plus facilement un hiver rigoureux.

Il faut lutter contre la prolifération des sangliers en augmentant la pression cynégétique qui pèse sur cette espèce, mais je pense qu'au vu des conditions climatiques déjà évoquées de ces dernières semaines, pour des raisons éthiques, il faut laisser Ies biches et les faons en paix.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je voudrais remercier chaleureusement M. le Député de s'intéresser à l'équilibre faune-flore et pour son courage puisque c'est la première fois, contrairement à tout ce qui m'a été posé comme question jusqu'à présent depuis quatre ans et demi dans cette Commission, que l'on me demande de prendre des mesures ou d'aller à l'encontre des mesures de régulation et de diminution du grand gibier dans notre région.

On peut constater un peu partout en Région wallonne la pression trop importante du grand gibier, sanglier, ce qui occasionne des dégâts conséquents au niveau des cultures et de la forêt en général. Il y a donc un équilibre qui est rompu.

Face à cela, il y a une relation de confiance qui doit exister entre d'une part des dispositions prises au niveau du Gouvernement wallon, et d'autre part les acteurs que sont les agriculteurs, les forestiers et aussi les chasseurs pour atteindre le meilleur équilibre possible entre le milieu récepteur et le nombre d'animaux que l'on trouve sur un territoire.

Dois-je vous dire que nous avons du constater que malgré les demandes, les différents rappels et malgré la situation dans certains territoires pour le moins catastrophique en termes d'impact sur l'agriculture et la forêt, certains conseils cynégétiques ont continué à fonctionner comme toujours en disant «*plus il y a du gibier mieux c'est*». Ce n'est pas mieux, parce que ça a des conséquences sur les autres, sur d'autres activités, et même sur la sécurité routière. C'est un élément que j'ai oublié dans les différents critères que je viens de vous citer.

Face à cela, j'ai pris des dispositions en demandant à l'Administration , lors de l'élaboration des plans de tir, de les revoir et de les corriger à la hausse.

Globalement, sur le niveau de la Région wallonne, tous les plans de tir n'ont pas augmenté, mais il y a une augmentation très importante, de plus de 15%, du plan de tir minimum imposé en non-boisé pour toute la Région wallonne.

En outre, ce n'est pas tout de fixer des plans de tir si effectivement ils ne sont pas respectés sur le terrain, cela n'a pas beaucoup d'intérêt. Donc j'ai demandé que pour le 1er décembre, il y ait une vérification pour que les conseils cynégétiques aient bien atteint 75% de leur plan de tir. Ce qui n'a pas été le cas dans différents conseils cynégétiques: Semois, Autelet, Saint-Hubert, Bois-Saint-Jean et Famenne-Condroz.

L'arrêté visait d'une part à confirmer par voie règlementaire des instructions données à l'Administration pour les plans de tir, et à donner mandat pour prendre après la date de fermeture de la chasse à l'espèce cerf, les mesures de régulation.

Je préfère le mot régulation au mot destruction. J'ai permis aux chasseurs de prélever jusqu'au 20 janvier 2009 inclus, sur leur territoire respectif, des non-boisés à concurence du minimum imposé par le plan de tir.

J'ai donné la possibilité à chacun de prendre les dispositions nécessaires pour atteindre ce plan de tir.

Je n'aime pas ce mot, mais c'est une obligation d'avoir cet équilibre dans les différents territoires, raison pour laquelle j'ai voulu imposer que cet objectif soit réalisé concrètement, et qu'on le vérifie à mi-parcours.

C'est effectivement un choix politique et c'est un choix aussi qui correspond à la réalité de terrain. Je ne fais pas cela par plaisir ou par bonheur. Je préfèrerais que les conseils cynégétiques concernés aient pris les dispositions nécessaires pour atteindre ces objectifs sans que je ne sois obligé de prendre des arrêtés et les dispositions particulières. Je crois aussi que cela a permis à certains conseils cynégétiques qui n'atteignent pas ce plan de tir dans un conseil cynégétique, de faire en sorte que les autres l'atteignent.

C'est ce que j'ai donné comme possiblité car certains avaient la facheuse tendance de s'octroyer beaucoup et d'en utiliser très peu. Tout cela derrière une machine financière importante, et c'est la chasse qui est détournée à des fins autres que le plaisir de la nature, le plaisir du contact de celle-ci. Je sais que cela ne fait pas plaisir à tout le monde et qu'un peu partout en région wallonne, il y a des gens qui ne vont pas être heureux que je prenne ces dispositions.

Peu m'importe, c'est une question de responsabilité publique et ministérielle, c'est une question aussi de justice et d'équité entre différents acteurs forestiers, agriculteurs et même à l'intérieur du monde de la chasse.

Pour terminer, je peux vous donner une information supplémentaire : je compte encore démocratiser la réalité des différents conseils cynégétiques, puisque je trouve que nous sommes parfois dans un système où certains se croient encore au moyen-âge ou à peu de choses près.

Concernant le nourrissage supplétif du cerf, une convention scientifique étudie actuellement la problématique de la gestion des espèces en Région wallonne. En fonction du nourrissage, on peut en retirer différents éléments déjà aujourd'hui, mais l'étude n'est pas terminée complètement, pour faire en sorte qu'il soit supplétif ou dissuasif. Force est de constater qu'à certains endroits, il est devenu persuasif.

Il y a un détournement de l'idée d'éviter, grâce au nourrissage, des dégâts aux cultures ou d'éviter des carences alimentaires chez les animaux, en disant que l'on va persuader ceux-ci de rester dans un territoire.

L'étude est scientifique et porte sur combien, quelle quantité, comment, quels types d'aliments, dans quelles circonstances, quelles périodes de l'année, etc. ?

Tout cela sera à notre disposition et rapidement. Je prendrai des dispositions par arrêté pour faire en sorte que l'on arrête de détourner l'esprit du nourrissage qui doit être soit supplétif, soit disuasif, mais en tout cas pas persuasif.

M. le Président. – La parole est à M. Luperto.

M. Luperto (PS). – Je tiens à remercier le Ministre pour la qualité de sa réponse et je n'ai pas grand chose à ajouter puisque celle-ci me satisfait.

M. le Président. – Vous conservez la parole concernant le Centre de recherches de Gembloux.

QUESTION ORALE DE M. LUPERTO À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE CENTRE DE RECHERCHES AGRONOMIQUES DE GEMBLOUX »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Luperto à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur « le centre de recherches agronomiques de Gembloux ».

La parole est à M. Luperto pour poser sa question.

M. Luperto (PS). – Il y a près d'un an, le Bourgmestre de Gembloux procédait à la fermeture de certains batiments du Centre de recherches agronomiques de Gembloux.

Cette décision a été saluée à l'époque tant les conditions d'hygiène et de sécurité pour les travailleurs étaient désastreuses. Elle se confirme d'ailleurs aujourd'hui et s'accentue avec le temps. Pour rappel, c'est la Régie des bâtiments et donc le Gouvernement fédéral qui est propriétaire de ces bâtiments.

Un rapport d'audit accablant sur ce sujet existe et fait état d'une situation d'urgence qui touche la plupart des 105 bâtiments qui composent le centre de recherche et qui sont situés à Gembloux, Libramont et Mucy-la- Ville.

Vu l'état de dégradation de ces bâtiments, avec le Ministre-Président, vous avez demandé à l'Etat

fédéral d'assumer sa responsabilité de propriétaire des lieux. Il y a un an vous disiez n'avoir eu aucune réponse de votre collègue Reynders en charge de cette matière.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Pour les années 2007 et 2008, 2,7 millions euros ont été débloqués par la Région pour mettre le site en conformité avec les législations existantes. Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'indiquer quels sont les travaux qui ont été réalisés avec ces sommes ?

Je pense que dans cette affaire, la Région wallonne a adopté une attitude responsable. Néanmoins, dans la mesure où elle est, en quelque sorte, locataire, ne serait-il pas opportun de procéder à la récupération de ces sommes auprès de l'Etat fédéral ? Est-ce que cela a été fait ? Et si des démarches ont été faites, quel en est le résultat ?

En Belgique, on le sait, rien n'est jamais vraiment simple et force est de constater que pour le moment, nous vivons, au niveau des différentes entités qui composent notre Etat, une période d'interrogation. L'exemple du Centre de recherches de Gembloux nous démontre à quel point nous devons etre vigilants lors de ces négociations.

Si nos négociateurs acceptaient cette régionalisation des infrastructures qui composent le centre de recherche agronomique de Gembloux, il faudrait, à tout le moins, qu'elle s'accompagne des transferts financiers nécessaires à la mise en conformité du site, à savoir quelque 15 millions d'euros.

Au-delà de l'aspect construction de ce dossier, je pense que nous devons vraiment y apporter toute notre attention car en finalité, il en va du travail de 500 personnes, mais aussi et je dirais même surtout, car cela est un élément important du développement de notre Région, de la qualité de la recherche wallonne.

Je vous remercie d'avance de votre attention à cette question.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous remercie, Monsieur Luperto, pour votre question.

Pour rappel, le CRA-W a été régionalisé en octobre 2002 et en 2003, le Parlement wallon l'a transformé en para-régional de type A, mais, faute d'accord entre la Région wallonne et l'Etat fédéral, la propriété des bâtiments n'a pas été transférée à la Région wallonne.

En fait, le Ministre-Président de l'époque dont relève la gestion des implantations régionales a refusé, et il a eu raison, que la Région reprenne des bâtiments dont une partie était dans un état de délabrement pour le moins important.

La fermeture d'un bâtiment du département production végétale par le Bourgmestre de Gembloux s'inscrit dans ce contexte. La décision a été prise suite au rapport du service incendie et à la visite de l'inspection du bien-être.

J'avais demandé en 2006 qu'un audit soit réalisé. Il avait déjà dénoncé l'état désastreux de ce bâtiment et avait estimé qu'il ne fallait pas le réhabiliter.

D'autres bâtiments nécessitaient des mises en conformité et des modernisations importantes et coûteuses, tant pour la sécurité des travailleurs que pour la poursuite de certaines activités, mais également en matière de pollution et d'assainissement.

Devant la situation de blocage avec le Gouvernement fédéral, je rappelle que nous avons été à maintes reprises avec le Ministre-Président et de façon successive avec les différents Ministre-Présidents en Comité de concertation sur ce sujet.

Certains au Fédéral disaient d'ailleurs que c'était un beau cadeau qui a été fait à la Région par le transfert de ce bâtiment. Mais il existe une inégalité de traitement entre la Flandre et la Wallonie. En effet, les bâtiments flamands dédiés à la recherche, lorsqu'elle a été régionalisée, ont été parfaitement rénovés quelques années auparavant, comme par hasard. L'Etat fédéral a investi dans ces bâtiments de façon massive. Or, on n'a plus investi au niveau de la recherche et dans les bâtiments au niveau de la Région wallonne depuis des années. Puis on nous remet l'ensemble du paquet. C'est particulièrement scandaleux !

Alors qu'est-ce que j'ai fait ? Qu'est-ce que j'ai pris comme dispositions ? Nous avons augmenté de façon substantielle, et vous l'aurez vu au niveau du débat budgétaire, les moyens affectés à l'entretien des bâtiments du CRA-W et ce, pour faire face, comme un bon locataire doit le faire, à l'ensemble des difficultés que l'on peut trouver au niveau des bâtiments et répondre à la situation. Nous avons travaillé par priorité, par urgence en dégageant des moyens budgétaires importants puisque les travaux qui ont été ralisés représentent 900.000 euros en 2007 et puis 1.400.000 euros en 2008.

Cela se s'appliquait parfaitement aux différentes recommandations de l'audit pour la sécurité et l'environnement :

- travaux de sécurisation du bâtiment du département biotechnologie à Grand-Manil (Gembloux) ;

- travaux de sécurisation du bâtiment principal à Libramont (unité système agricole) ;
- maintenance de toutes les cabines haute-tension ;
- modernisation de parties d'installations électriques dans de nombreux bâtiments pour éviter des problèmes de sécurité ;
- mise en conformité du nombre d'extincteurs et dévidoirs pour les onze sites ;
- obtention des permis d'environnement et études indicatives et de caractérisations pour les diverses stations-service mises hors service ;
- études d'étanchéité de tous les réservoirs à mazout et mise en conformité ;
- établissement de plans pour les permis d'environnement ;
- travaux de modernisation de laboratoires des départements biotechnologie et système agricole ;
- audit énergétique des principaux bâtiments ;
- avis d'orientation.

Je ne vais pas tous vous les citer . Voilà ce qui a été mis en oeuvre en disant, «*d'accord, on le fait, on met des moyens et moi, je prends la facture et je l'envoie au propriétaire fédéral pour qu'il la prenne en charge*», on en est là.

J'ai adressé le 20 octobre de l'année dernière un courrier relatif à la situation du CRA-W au Ministre-Président qui a en charge les implantations et la négociation avec le Gouvernement fédéral concernant le transfert de ces propriétés vers la Région. Je sais qu'il suit avec une parfaite attention ce dossier de transfert des bâtiments. Il ne doit pas ignorer que cette question est liée à d'autres débats beaucoup plus larges et ayant trait à de nouveaux transferts de compétences vers les Régions.

Le CRA-W et son personnel ne peuvent pas être soumis aux aléas de ces négociations communautaires, je vous rejoins parfaitement et c'est la raison pour laquelle j'ai pris mes responsabilités dans ce dossier et que j'ai fait le choix d'investir dans la sécurisation et l'amélioration des 115 bâtiments, occupés par le CRA-W.

Pour 2009, la dotation a été accrue pour atteindre 2.200.000 euros. Les travaux visant la sécurité des travailleurs et des bâtiments seront poursuivis en parfaite priorité.

Reconnaissons que malgré tous les contacts et toutes les discussions, et croyez le bien, j'ai été à plusieurs reprises pour défendre le dossier moi-meme au Fédéral même si je n'en avais pas directement la responsabilité, le Fédéral ne considère pas ce dossier comme un propriétaire devrait le considérer.

On devra trouver un accord le jour où il y aura un accord global sur une réforme de l'Etat, dois-je le dire, je ne pense pas que ce soit pour demain malheureusement.

En attendant, l'essentiel est réalisé au travers de ces investissements puisque si je prends la dotation, on est passé de 900.000 à 1.400.000 euros en 2008, pour arriver à 2.200.000 euros investis cette année, sommes qui seront investies cette année pour la sécurisation des travailleurs, pour disposer de bâtiments qui répondent aux besoins de la recherche. Comme vous l'avez rappelé, 500 personnes y travaillent et rendent des services importants à la Région.

M. le Président. – La parole est à M. Luperto.

M. Luperto (PS). – Je tiens à remercier le Ministre pour sa réponse dans laquelle il partage manifestement largement mon approche tant sur le constat que sur la nécessité de rencontrer une série d'éléments minimum de confort pour les travailleurs.

Je pense en effet que la Région a fait son job tout comme le Bourgmestre de Gembloux a fait le sien en son temps. Je crois qu'il faut mettre un coup de pression supplémentaire. Je ne manquerai pas, pour ma part, de transmettre le contenu de ma question à des Collègues du Fédéral pour que la pression puisse être mise au niveau du Parlement fédéral sur la question, demandant éventuellement aux groupes politiques de la Majorité régionale d'exercer le même travail au niveau du Fédéral et je me permettrai, Monsieur le Ministre, de revenir d'ici un mois pour éventuellement obtenir des informations complémentaires sur le suivi de cette demande. Je vous remercie.

M. le Président. – La question de Mme Tillieux sur «l'évolution de la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines en Région wallonne» est reportée.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES FILTRES À PARTICULES FINES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les filtres à particules fines».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, si vous me le permettez avant de commencer cette question, je voudrais vous demander à ce que ma question suivante soit transformée en question écrite. J'ai déjà effectivement intégré le contenu de

cette question dans le texte concernant l'ISA. Le Ministre m'a répondu et ce ne serait pas élégant de lui poser deux fois la même question en une même séance.

En ce qui concerne les filtres à particules fines, lutter contre toutes les formes de pollution est une des missions principales des autorités publiques. Force est de constater que depuis 4 ans maintenant, la lutte contre les pollutions dues aux particules fines a été au centre de l'action du Gouvernement. Des investissements conséquents ont été consentis afin notamment de compléter le maillage des stations télémétriques. Le Gouvernement a aussi adopté le plan Air/Climat.

Monsieur le Ministre, le transport est une des principales sources de pollution aux particules fines.

Aujourd'hui, la plupart des véhicules neufs est déjà équipé de série d'un filtre à particules. Mais qu'en est-il des véhicules neufs et anciens qui n'en sont pas équipés ?

Le Ministère de la Région flamande — Département Gestion de l'Environnement- a mis en place un système de primes pour stimuler le montage de filtres à particules sur des véhicules Diesel existants. Les conducteurs qui équipent leurs véhicules avec un filtre à particules, investissent de ce fait dans une technologie qui répond à toutes les attentes légitimes et légales.

Il ne faut pas toujours qu'il y ait une différence fondamentale entre la qualité pour les véhicules neufs et les véhicules anciens. Grâce au filtre à particules, un véhicule ancien peut être équipé de la même technologie qu'un véhicule neuf.

Monsieur le Ministre, un tel modèle est-il, selon vous transposable, à la Région wallonne et quelle est la part des filtres à particules dans la réduction des émissions de particules fines par les véhicules ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Le Gouvernement wallon a inscrit cette thématique dans les objectifs prioritaires du Plan Air/Climat. Elle est cependant liée et limitée aux bus des TEC actuellement puisque l'action 71 du Plan Air/Climat que j'ai ici et qu'on peut vous remettre également cet après-midi, si vous êtes encore là, consacre 1.550.000 euros. Au niveau des TEC, pour le poste équipement des bus, ce sont 133 véhicules qui sont concernés en 2008 et 125 cette année.

Toute une série d'autres actions concourrent évidemment à l'objectif de diminution des émissions des particules fines, je pense aux marchés publics durables, à l'éco-bonus et plus récemment, à la gratuité des bus TEC en cas d'épisodes de pollution.

J'ajouterai un élément. Les mesures qui sont prises pour les réductions d'émission de CO_2 pour les véhicules et pour la fiscalité automobile indirectement impliquent un lien important même lorsqu'il n'est pas automatique. Proportionnellement, plus on diminue les émissions de CO_2 au niveau d'un véhicule, plus on diminue aussi les émissions de particules fines et donc la mesure éco-bonus qui représente quelque 20 millions, et touche 75.000 particuliers environ, représente un impact très favorable aussi par rapport à ces émissions de particules fines dans notre Région.

Par ailleurs, pour votre bonne information, j'ai demandé à l'ensemble de mes services d'étudier la possibilité de soutenir le placement de filtres à particules dans les automobiles existantes en examinant les aspects environnementaux, fiscaux et technologiques de cette éventuelle mesure. Nous avons aussi pris soin d'examiner ce qui se passe au Fédéral pour qu'on ait une adéquation la plus forte possible.

Je crois qu'on doit essayer, et ça n'a pas toujours été le cas par le passé, d'avoir la plus grande cohérence possible entre les mesures régionales et fédérales en matière d'énergie et d'environnement. Il existe toute une série de primes, de déductions fiscales qui doivent être croisées entre le Fédéral et la Région.

Cela me semble essentiel d'avoir des références identiques. C'est pour cela d'ailleurs que j'ai pris la référence CO_2 au niveau de la fiscalité automobile des éco-bonus puisque la déductibilité au niveau fédéral se fait à partir du CO_2. Il s'agissait d'avoir la même référence, ce que n'a pas fait ni Bruxelles, ni la Flandre. Je trouve dommage qu'on utilise une référence différente. Cela ne facilite pas le travail des entreprises, des constructeurs, des automobilistes ou des particuliers. Au niveau administratif, c'est hyper compliqué. Je crois qu'on doit éviter au maximum d'avoir ces multiples références sans qu'il n'y ait une cohérence dans ce qui est mis en oeuvre. Il s'agit de renforcer, d'appuyer les différentes mesures prises aux différents niveaux de pouvoir.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre. Je constate que le Gouvernement a déjà pris un ensemble de mesures. M. le Ministre a notamment parlé très concrètement de l'équipement des bus avec des filtres à particules. C'est une mesure positive. Il reste à savoir si la mesure va pouvoir être généralisée.

Tout d'abord, sur l'ensemble du parc de véhicules dont la Région et les organismes d'intérêt public qui

dépendent de la Région, voire de la Communauté, sont propriétaires ; ou être étendu à l'ensemble des véhicules qui appartiennent aux particuliers. Je partage avec M. le Ministre l'analyse selon laquelle en réduisant la consommation d'énergies dans le secteur du transport, on réduit les émissions de CO_2 et la consommation via le mécanisme de l'Eco-bonus, et donc, de façon indirecte, on diminue également les émissions de particules fines.

Mais il me semble que nous pouvons encore faire quelques pas supplémentaires. Maintenant, avouons que le monde n'a pas été fait en un jour, il faut laisser du temps au temps. Il faut aussi du temps pour prendre les différentes mesures de façon successive. En tout cas, j'encourage le Ministre à aller de l'avant pour s'attaquer également à cette problématique, tout en attirant son attention sur une question qui va être automatiquement posée par la suite. Une fois que la voiture, équipée d'un filtre à particules, devra être démolie, le filtres à particules en tant que tel deviendra un déchet spécifique qu'il va falloir traiter. Donc préparons-nous également à cette partie de la discussion.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'OPÉRATION « LES COMMUNES CLIM'ACTIVES » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'opération «les communes Clim'actives»».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Au travers de l'opération communes Clim'actives, le Gouvernement entend «*faire découvrir les initiatives des communes dans la lutte contre le réchauffement climatique, stimuler la création de projets durables et reproductibles, et intégrer la lutte contre le réchauffement climatique dans l'élaboration des politiques locales*».

Il y a trois catégories de projets qui peuvent être récompensées dans ce type d'opération :

- les meilleurs projets techniques : cette catégorie vise à récompenser les meilleurs projets d'infrastructure ou d'équipement qui vont être mis en œuvre ;
- les meilleures réalisations existantes : cette catégorie saluera les efforts déjà consentis par les communes pour lutter contre les émissions de gaz carbonique ;
- les meilleurs projets de participation citoyenne : cette catégorie récompensera les projets qui favoriseront une participation active, efficace et durable de la population ou des agents communaux.

Dans la pratique, un dossier devra contenir une évaluation des réductions attendues des émissions de gaz à effet de serre via des indicateurs objectifs, une estimation des moyens budgétaires nécessaires à sa réalisation et, enfin, un calendrier de réalisation du projet.

Les lauréats seront connus en mai 2009 et la récompense sera une somme d'argent reçue de la Région wallonne.

Il s'agit d'une bonne initiative, néanmoins, ce n'est pas la seule. Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire quelles sont les autres initiatives de la Région qui visent à encourager les communes à atteindre des meilleures performances environnementales et notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique ?

Concernant l'opération communes Clim'actives, pouvez-vous me dire si elle est également accessible aux communes de langue allemande ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – L'opération «communes Clim'actives» a pour objectif de mettre en évidence des projets de qualité réalisés dans les différentes communes wallonnes.

Au-delà du soutien aux communes et de l'émulation engendrée, le projet permettra de créer un répertoire d'exemples concrets qui seront autant d'idées à développer et d'initiatives à multiplier dans les autres communes. Il faut qu'un effet d'entraînement puisse intervenir pour créer cette émulation dans les différentes communes en montrant les exemples qui fonctionnement bien et qui sont autant d'idées pour les autres.

Le concours relatif aux communes Clim'actives est bien entendu accessible aux communes de langue allemande et, à ce titre, un budget a été prévu dans la convention pour la traduction du site Internet. Celle-ci est en cours de réalisation et sera mise en ligne très prochainement.

J'ai toujours veillé à ce que les communes soient des partenaires en matière environnementale par rapport à ce qui est fait au niveau de la Région.

En 2008, 52 communes ont ainsi bénéficié du subside pour l'engagement ou le maintien d'un conseiller en environnement. Selon les prévisions actuelles, il est vraisemblable que le succès continuera à s'amplifier en 2009.

Initié en 2005, le programme Wallo'Net représente un investissement de quatre millions d'euros qui a permis l'engagement de 435 agents au service de la propreté de la Région wallonne.

Dans le cadre du décret sur les infractions environnementales, 90 agents constatateurs sont actuellement en cours de recrutement, pour un montant d'environ deux millions d'euros.

Pour répondre à votre dernière question, il y a de nombreuses mesures qui concernent les communes directement. Je peux citer :

- le programme UREBA, qui s'adresse aussi aux communes, c'est près de 110 millions d'euros qui sont consacrés aux investissements économiseurs d'énergie financés à 75 ou 90 % pour les communes, mais aussi pour les écoles, les CPAS et le monde associatif ;
- quatre millions d'euros pour l'amélioration de l'éclairage public communal ;
- le financement d'un audit énergétique pour un bâtiment public par commune ;
- les subsides aux communes en matière de prévention et de gestion des déchets. Vous allez me dire « *mais qu'est-ce que cela a à voir avec le plan air-climat* » ? Il y a des conséquences au niveau de ces investissements sur la mobilité, le transport, etc.

Il y a encore d'autres actions, je ne vais pas toutes les citer ici, mais vous aurez vu qu'au travers des quelques exemples que je viens de reprendre, les communes ont beaucoup d'outils à leur disposition pour mettre en oeuvre et pour participer de façon cohérente, mais complémentaire, à ce qui est fait au niveau de la Région, et pas de façon concurrente entre elles, ni vis-à-vis des niveaux de pouvoir concernés.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Pour ce qui concerne la réplique, je me contenterai aujourd'hui de remercier le Ministre pour les informations qu'il m'a données, et de souhaiter que toutes les communes participent de façon égale à ce programme de protection et de lutte contre le réchauffement climatique.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA PRÉSERVATION DU « TARIER DES PRÉS » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la préservation du « tarier des prés » ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Je vais rester à ma formule initiale concernant le « tarier des prés », mais elle porte sur une problématique quand même plus fondamentale qui dépasse la problématique du tarier des prés. Cette problématique me servira à illustrer le propos.

Un oiseau est en passe de dévier un RAVeL. En quelque sorte, les amateurs d'air pur et de tourisme vert sur voie lente seraient priés de ne pas perturber un passereau entre Sourbrodt (Waimes) et Kalterherberg.

En fait, on constate que, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la population de tarier des près est, à l'instar d'autres espèces, en grande diminution.

En février 2008, une étude d'incidences a débuté pour mesurer les risques que comporterait l'aménagement de la voie 48, entre Sourbrodt et Kalterherberg, pour l'environnement. Je rappelle que cet investissement en matière de RAVeL constitue quand même un investissement assez important, d'ailleurs co-financé dans un cadre européen, via des fonds intérêt qui représentent un montant global d'à peu près 12 millions et constitutant un chaînon très important dans tout ce réseau RAVeL qui en train de se mettre en place. L'habitat d'un tiers des couples de tariers serait menacé. Cette étude a montré qu'il était difficile de maintenir le tarier des prés à cet endroit.

D'après les informations dont je dispose, votre Cabinet, Monsieur le Ministre, étudie des solutions alternatives pour voir si on peut détourner le RAVeL.

Mes question seront assez simples. Pouvez-vous déjà nous en dire plus sur ces solutions ? Disposez-vous d'informations complémentaires quant à la réalisation de ce tronçon du RAVeL ?

Plus fondamentalement, et j'en viens au coeur de ma question, Monsieur le Ministre, je suis moi-même amateur de la nature et je suis donc intéressé lorsqu'il s'agit de protéger des espèces en danger, de protéger des habitats qui sont nécessaires à leur survie. Cela dit, je suis également un grand supporter du RAVeL et des modes de déplacement doux.

Ce qui me dérange dans ce dossier, c'est que certains acteurs de terrain opposent le RAVeL et la protection de la biodiversité. Monsieur le Ministre, je souhaite que vous interveniez afin que les deux

projets puissent être réalisés de façon complémentaire.

Natura 2000 ne doit pas empêcher le RAVeL à être développé le long de l'itinéraire ferroviaire désaffecté. D'un autre côté, le RAVeL ne doit pas contribuer à détruire les habitats nécessaires à l'animal en danger. Donc, au-delà des grandes déclarations et des grands principes, je souhaite qu'on passe à l'action concrète en surmontant le dilemme opposant protection des habitats et la mobilité, voire le tourisme doux.

Le problème que je pose aujourd'hui en termes de RAVeL et de Natura 2000 ne concerne pas que le RAVeL, on l'entend de plus en plus dans d'autres contextes également. Je cite, à titre d'exemple, la mise sur pied d'éoliennes, où on a un éternel conflit entre la biodiversité et la protection des espèces d'une part, et la nécessité de produire l'énergie d'une façon responsable en ce qui concerne l'environnement, d'autre part.

À travers la question que je pose aujourd'hui, je souhaite effectivement aborder cet éternel dilemme qui oppose les uns et les autres, ce qui fait que Natura 2000 s'oppose par rapport à la réalisation de modes de mobilité douce, et l'inverse également.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, d'abord, permettez-moi de vous présenter le tarier des prés, version femelle ; le mâle est toujours plus coloré. Les oiseaux au masculin sont souvent plus colorés que les oiseaux femelles, toujours.

Tout cela pour dire que votre première expression « *un oiseau est en passe de dévier un RAVeL* » montre à quel point il est parfois difficile de concilier les activités humaines et la protection de la biodiversité. Il ne s'agit pas d'un « bête oiseau », mais d'un des derniers espoirs de conserver une espèce gravement menacée et, à ce titre donc, protégée. Je me permets d'ailleurs d'insister sur l'état précaire dans lequel se trouvent les populations du tarier des prés.

La chute des effectifs en Europe occidentale est vertigineuse, environ 85 % de diminution sur les 15 dernières années. En Wallonie, le déclin est très marqué depuis les années 60 où, à l'époque, les effectifs se comptaient en plusieurs milliers de couples. Actuellement, il n'en reste que de 230 à 320 couples, localisés dans les Cantons de l'Est, le Sud de l'Ardenne et la Lorraine. Une population qui se trouve dans la Fagne constitue le noyau le plus important en Belgique, après une autre population située au niveau du camp d'Elsenborn.

Il est donc absolument nécessaire de protéger ces animaux, sous peine de voir l'espèce disparaître complètmement et très rapidement de notre pays. Les autres noyaux sont actuellement très isolés, l'espèce ayant disparu de la Flandre. Nous sommes responsables de la préservation de cette espèce.

C'est vrai que le RAVeL, puisque c'est là l'essentiel de votre question, est primordial. D'une part, l'intérêt est effectivement de protéger cette espèce, personne ne le contestera, sinon à quoi cela sert-il de mettre en place Natura 2000, à quoi cela sert-il d'avoir un diagnostic sur les espèces en voie de disparition ?

À quoi cela sert-il d'avoir tout cela et puis de dire, tant pis, il y a un ravel, on le fait passer là, et tant pis pour cette espèce. Cela n'aurait pas de sens. En même temps, ça n'a pas de sens non plus de supprimer ou de ne pas avoir la possibilité d'avoir un ravel complet. Ce sera un des plus beaux ravel de Belgique, voire d'Europe, puisqu'on va joindre bout-à-bout Bastogne à Houffalize, Gouvy et Vielsalm, pour aller rejoindre l'Allemagne, ainsi que, *in fine*, le Grand-Duché du Luxembourg sur une partie. Ce sera donc un ravel extraordianire et on va le faire. Il ne reste d'ailleurs pas grand chose en termes de liaisons.

Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que nous étudions, sur le plan scientifique, les possibilités de contournement, de ponts, de toute une série d'éléments comme ceux-là, pour dévier effectivement ce ravel et parvenir à continuer à protéger cette espèce. Aujourd'hui, je ne sais pas vous en dire plus que cela. Les deux objectifs doivent être rencontrés au travers des propositions qui seront faites.

Je rejoins les principes dont vous avez parlé : d'une part, protéger l'espèce ; d'autre part, poursuivre et terminer les liaisons nécessaires au niveau du ravel.

J'ai demandé qu'on aille dans ce sens là, au travers de l'étude qui est réalisée et qui tiendra compte de la réalité afin de fixer un tracé alternatif pour ce ravel, qui est important et qui risque d'être quand même très utilisé. C'est pas comme si c'était un ravel qui serait peu utilisé dans notre belle Région.

Voilà ce que je peux vous dire actuellement. Je ne peux pas vous en dire plus. Dès que l'étude sera terminée et que les circuits alternatifs seront présentés, nous aurons l'occasion, évidemment, de revenir sur ce sujet. Je suis d'ailleurs persuadé que vous me poserez la question avant même d'avoir ouvert l'étude et d'avoir découvert ses conclusions puisque vous possédez un don vous permettant d'être présent dans plusieurs Commissions, d'avoir des oreilles partout, mais aussi des yeux qui parviennent à lire les courriers qui me sont adressés

avant même que je n'ai eu l'occasion de les lire, je vous en remercie beaucoup.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Là, Monsieur le Ministre, vous me prêtez des qualités que je n'ai pas, objectivement parlant. Bien que c'est de bonne guerre de laisser trainer l'oreille à plusieurs endroits.

Je tiens à vous remercier de votre réponse. Je comprends qu'à l'heure actuelle, vous en êtes encore au stade des études, vous ne pouvez pas encore rendre une décision définitive. Je partage en tout cas avec vous la conviction qu'il faudra effectivement protéger autant que possible les habitats qui permettent à cette espèce de survivre .

D'un autre côté, je pense aussi que l'existence d'habitats pareils ne doit pas nous condamner à rester au stade des études. Il faut faire oeuvre de pragmatisme et passer à l'action pour pouvoir, dans le cadre très précis que je viens d'illustrer, identifier le détournement du tronçon de ravel nécessaire afin de concilier les deux objectifs.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES PRODUCTEURS LAITIERS : « *EUROPEAN MILK BOARD* »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «l'association européenne des producteurs laitiers : «*European Milk Board*».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Le lait est un aliment essentiel. Nous le consommons quotidiennement aussi bien à l'état pur qu'en tant que produit transformé.

Eleveur laitier est un métier difficile. Mais la rémunération qu'obtiennent les éleveurs pour leur lait n'a cessé de baisser tandis que les coûts de production ont, eux, augmentés de manière fulgurante.

En effet, sur le plan européen, des dizaines de milliers d'exploitations ont fermé et les conséquences sociales sont dramatiques. En fait, les producteurs de lait demandent un juste prix pour un produit de qualité. Ils plaident pour un «lait équitable» ou pour reprendre le terme en Anglais, «*fair milk*».

Seuls des prix corrects payés aux producteurs permettront d'arrêter les fermetures des exploitations agricoles. C'est dans cet objectif que les producteurs laitiers se sont regroupés dans un grand nombre de pays et ont, à l'échelle européenne, fondé *l'European Milk Board*.

La fédération européenne des producteurs laitiers, *European Milk Board*, va à présent attirer l'attention sur la nécessité d'obtenir des prix du lait qui soient équitables en lançant avec ses membres des campagnes portant comme slogan «Le lait équitable».

Les producteurs laitiers européens expriment par le biais de l'action «Bien et équitable», leur volonté manifeste de reprendre eux-mêmes leur destin en main. Permettez-moi de citer leurs propos : 100% d'équité pour tous, c'est 100% d'avenir pour notre pays.

C'est, certes, un petit raccourci mais ça exprime quand même le fond de leur pensée.

Le lait équitable nous fait du bien à nous tous, un prix du lait équitable étant en particulier un garant pour la production de lait locale et de qualité.

Il me paraît évident que les adhérants au «lait équitable» dénoncent les errements de la Commission européenne qui va relancer le soutien à l'exportation du lait tout en continuant à défendre la suppression des quotas. Pour EMB, une production non contingentée ne pousse les prix qu'à la baisse.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de cette nouvelle association d'éleveurs ? Partagez-vous leurs vues ? Ne s'agit-il pas d'une initiative qui mérite notre soutien politique ? Ont-ils demandé un quelconque soutien à la Région wallonne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – D'abord, en ce qui concerne le prix équitable, tout le monde peut être d'accord avec cette approche. Je vous rappelle qu'une étude a été réalisée suite aux différents groupes de travail que j'avais mis en place il y a de ça huit, neuf mois. Une étude a été réalisée par le niveau Fédéral sur les différents maillons de la fillière, à savoir le producteur de lait, la laiterie, la grande distribution, etc., pour savoir si le juste prix était payé à chacun des intervenants et pour pouvoir calculer, tout au long du parcours, au niveau de l'observatoire des prix, la réalité du prix, afin de déterminer si c'est un prix équitable ou pas.

Je dois vous avouer que j'ai été étonné par les résultats de cette étude ainsi que par le fait que, au travers d'interventions médiatiques, la Fédération

Wallonne de l'Agriculture ait effectivement dit que l'étude montrait que le juste prix était payé au agriculteurs.

Les résultats dépendent évidemment des critères que l'on utilise pour faire les calculs. Dans le cas présent, la dimension des produits transformés n'est pas suffisamment prise en compte, ce qui fausse en partie les chiffres ou les oriente en tout cas. Un deuxième élément qui a été négligé concerne la structure même de l'exploitation agricole. Certaines sont quasi exclusivement tournées vers la production de lait mais on n'a pas pris en compte d'autres types d'exploitation agricoles. Bref, il y a différents éléments qui posent en tout cas largement question avant de pouvoir valider les résultats de cette étude et de dire comme cela que le prix qui est payé aux agriculteurs est juste.

Force est de constater aussi que l'on ne peut que regretter la diminution du nombre de producteurs tant wallons qu'européens, ainsi que les variations brutales de prix à la hausse et à la baisse, plutôt à la baisse ces derniers temps.

Pour répondre à votre question, je rejoins les positions et convictions développées par *European Milk Board*, puisque je me bats, je l'ai d'ailleurs largement fait au niveau européen, pour limiter l'offre au niveau des quotas, gérer les marchés au niveau des interventions de la restitution et de la protection douaniaire. Je crois que ça va dans le même sens que ce que l'association défend.

Par ailleurs, je plaide sans relâche pour le rétablissement des mécanismes de contrôle et d'accès au marché européen, des aides à la consommation et, si nécessaire, à l'exportation, et du mécanisme d'intervention sur les marchés. Je ne peux donc que saluer l'action d'éleveurs qui s'associent pour défendre leurs intêrets dans le secteur laitier comme dans d'autres. Une plus grande coopération et solidarité entre les agriculteurs est certainement un élément très important, déterminant pour renforcer leur position de négociation avec les autres parties, en particuliers les laiteries ou la grande distribution, lorsqu'il faut discuter du prix du lait. Je crois que c'est fondammental.

Nous avons également eu cette discution la semaine dernière, notamment lors de l'Assemblée générale de la Fédération Wallonne de l'Agriculture, et je crois que cet aspect de coopération est demandé et souhaité par beaucoup. Il peut être soutenu par la Région wallonne, encore faut-il qu'il y ait des projets qui soient déposés en ce sens.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui par rapport à votre question.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

M. le Président. – Les questions orales de M. Grommes sur «les fillières d'assainement en Wallonie» et sur «la problématique des espèces invasives, végétales ou animales» sont transformées en questions écrites.

Il est 12 heures 10 un tout petit peu passé, je vous propose de terminer la matinée par les questions 11, 12 et 13. Nous reprendrons donc à 14 heures avec la question de M. Senesael.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « L'IMPACT DE LA QUALITÉ DES PRODUITS ALIMENTAIRES SUR L'IMAGE DE L'AGRICULTURE WALLONNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'impact de la qualité des produits alimentaires sur l'image de l'agriculture wallonne».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Récemment, nous avons pu prendre connaissance d'une étude de «Test-Achat» sur les produits alimentaires. Sur 718 produits alimentaires testés en 2008, l'association de consommateurs a formulé des critiques dans 42% des cas. Cela n'est pas sans poser un certain nombre de questions.

Ces derniers mois ont été marqués par ce qu'on pourrait appeler des crises sanitaires de l'industrie alimentaire: dioxine dans le porc irlandais, lait chinois à la mélamine ou bien encore, présence d'huile minérale dans des stocks d'huile alimentaire provenant de l'Ukraine.

Notre Région semble avoir été épargnée par ces crises alimentaires lointaines. Mais rappelons-nous qu'il y a dix ans, nous étions nous-mêmes touchés par la crise de la dioxine.

Pourtant, Test-Achats souligne, dans son bilan 2008, que près de 60 produits ont été rappelés par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca) et que de nombreux autres problèmes persistent. Il est bon de rappeler également que la mise en place de cette agence a été la conséquence de la crise de la dioxine.

Test-Achat plaide pour une politique alimentaire proactive. Il faut une législation contraignante, des contrôles suffisants et des sanctions dissuasives.

L'organisation souhaite que l'Afsca prenne davantage en compte les résultats de ses études et qu'une complémentarité efficace puisse s'installer. Un étiquetage utile, claire et compréhensible est plus que jamais nécessaire, conclut Test-Achat.

Sur 113 aliments testés contenant du maïs et/ou du soja — à titre d'exemple le tofu, les barres de céréales, les biscuits et les repas préparés — 22 contenaient des traces d'organismes génétiquement modifiés, dont deux étiquetés « aliments bio ».

Depuis 2004, l'emballage d'un produit doit indiquer la présence d'OGM si elle dépasse 0,9 %. Depuis le 1er janvier 2009, les aliments bio peuvent également contenir des traces d'OGM jusqu'à 0,9 %. Actuellement, 18 OGM, de soja et de maïs, sont autorisés dans l'Union européenne. Par ailleurs, 7 produits contenaient des traces d'OGM non autorisés par l'Union Européenne. Enfin, un produit contenait plus de 0,9% d'OGM et ne le mentionnait pas sur l'étiquette, ce qui représente une infraction à la loi.

Monsieur le Ministre, je ne suis pas sans savoir que la problématique soulevée relève pour une grande partie du niveau fédéral. Mais, il n'empêche que les critiques concernant la qualité des aliments alimentent le doute sur la production agricole alors que les agriculteurs ont déjà des conditions d'existence assez difficiles.

La sécurité de la chaîne alimentaire pose plusieurs questions : quelles sont les coordinations entre les niveaux de pouvoirs ? À force de vouloir une alimentation aseptisée, n'allons-nous pas tuer les produits artisanaux ?

Monsieur le Ministre, une régionalisation de l'AFSCA, qui ne serait que bon sens puisque l'agriculture est une compétence régionale, est-elle envisagée ?

La publication d'un étude comme celle de Test-Achat, qui a toute sa pertinence dans la mesure où le consommateur doit savoir ce qu'il a dans son assiette, ne risque-t-elle pas d'avoir un impact négatif sur l'image de l'agriculture ?

Le cas échéant, comment y remédier ? Enfin Monsieur le Ministre, quelle est la réponse de la Région aux petits producteurs artisanaux qui se plaignent des contraintes de production ? L'asseptisation de la production ne risque-t-elle pas de tuer le goût ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Premier élément, c'est vrai que les contrôles de l'AFSCA, — et je ne vais pas m'occuper des compétences des autres mais cela a évidemment des conséquences sur l'agriculture dans notre Région — concernent l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, à savoir, les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les vendeurs et toute la restauration. Son rayon d'action dépasse largement le cadre du secteur agricole, même si le secteur agricole est particulièrement concerné.

J'ai dit à plusieurs reprises, et je l'ai encore dénoncé dernièrement, que lorsque l'on voit certaines viandes sur le marché belge, comme celle provenant d'Argentine notamment, avec des délais de conservation, c'est pour le moins interpellant. En outre, les contrôles sur ces types de produits sont inexistants ou, en tout cas, peu connus. Nous nous devons d'avoir une politique de contrôle sur ce que le consommateur a face à lui lorsqu'il va dans un magasin et pas uniquement sur la production. En effet, à ce moment, on se retrouve dans une situation d'inéquité, d'inégalité, où l'on fait peser des contraintes importantes à nos producteurs avec une garantie pour le consommateur qui ne se retrouve pas dans d'autres produits qui sont importés et qui se retrouvent sur le marché belge.

Cela n'a pas de sens, en termes environnemental, social, sanitaire et de sécurité de la chaîne alimentaire. Ce n'est pas évident, c'est un sujet qui est difficile et je ne voudrais pas m'acharner sur qui que ce soit par rapport à cela, mais c'est un élément dont il faut tenir compte.

Il y a un autre aspect à prendre en considération. Je crois que les exigences sanitaires ont parfois des conséquences dramatiques pour certains petits producteurs. L'industrie agro-alimentaire a toujours intérêt à pousser les normes de plus en plus haut, ce qui oblige certains à réaliser des investissements trop importants pour eux et donc d'éliminer du marché toute une série de petits producteurs.

La norme sanitaire doit sécuriser le consommateur et non exclure le producteur. C'est trop souvent le cas.

Je crois aussi que l'AFSCA, et ce sont des évolutions qui arriveront certainement, doit être davantage contrôlée. Elle a été créée dans un contexte politique particulier. En 1999, le pouvoir politique s'est déchargé de cette responsabilité, suite à la crise de la dioxine. Mais le contrôleur qu'est l'AFSCA doit être aussi fortement et largement contrôlé. C'est mon point de vue. Il est très clair et je l'ai déjà évoqué maintes fois.

Que peut faire la Région wallonne face à tout cela si ce n'est la position politique que je viens de vous exprimer, qui a été relayée à plusieurs reprises et de tout temps, quels que soient les responsables gouvernementaux sur l'AFSCA ?

D'une part le soutien aux petits producteurs. Par le biais d'une convention cadre, je soutiens la cellule

qualité des produits fermiers qui a pour but d'encadrer les petits producteurs et les abatoirs de volailles dans leur mise aux normes imposées par l'AFSCA.

Les petits producteurs peuvent également disposer d'aide dans le cadre du FIDER pour concevoir des ateliers de travail partagé, comme par exemple la miellerie de Rochefort. Voilà pour la production.

Des moyens sont également dégagés pour favoriser la commercialisation des produits en circuit court via par exemple la convention 4 conclue avec l'asbl Accueil Champêtre-Wallonie qui fait un travail remarquable.

Enfin, sur le plan de la promotion, l'APAQ-W soutient activement les producteurs. Une information spécifique faisant la formation des circuits courts sera prochainement réalisée. Il y a une aide à l'accompagnement, il y a des producteurs qui étaient exclus par l'AFSCA et qui ont pu être récupérés de par l'accompagnement, le suivi au niveau sanitaire des investissements et en se regroupant également au niveau des investissements. Il me parait très important de pouvoir le faire, l'union fait la force.

Nous devons avoir un maximum d'investissements regroupés, tant sur les structures et les infrastructures, qu'au niveau de la commercialisation de la production pour réduire les coûts, pour être plus forts sur les plans de la négociation avec les différents intervenants ainsi que pour pouvoir atteindre les normes.

Les normes ne doivent pas être facteur d'exclusion, mais de sécurité du consommateur.

Je terminerai en disant que je suis partisan d'une information claire, transparente et complète qui permette aux consommateurs de faire des choix en pleine connaissance de cause. Reconnaissons que ce n'est pas le cas aujourd'hui. J'ai aussi interpellé le Ministre qui a la compétence environnementale, puisqu'il y a des aspects environnemenaussitaux au niveau fédéral qui sont concernés par cela notamment sur les charges CO_2. Je crois que c'est un argument qui doit devenir un argument de vente, pour protéger nos productions, d'avoir les circuits les plus courts, de dire à un consommateur qu'il a directement accès à tous les produits possibles et imaginables de proximité, de qualité, produits chez nous.

En ce qui concerne le bio, puisque vous en avez parlé suite à l'étude de Test-Achat, un produit annoncé sans OGM devrait être a 0% OGM. La Commisssion européenne, et je le regrette, a fixé le seuil admissible à 0,9%. Ceux qui ne respectent pas les engagements mentionnés sur l'étiquette ou qui ne respectent pas un cahier de charges doivent être sanctionnés. D'un autre côté, le consommateur doit être conscient que la qualité a un prix mais ce sont des aliments qui se conservent aussi plus longtemps.

Je termine par l'étude de *Test Achats* sur les produits bio. Je pointe du doigt le fait que les produits alimentaires qui posent problèmes sont des produits vendus chez nous, mais pas issus de l'agriculture wallonne ou belge. Les produits incriminés sont en fait des produits à base de soja, utilisés comme ingrédient dans la cuisine notamment japonaise, dont le taux d'OGM était inférieur à 0,9%.

Voici pour ce sujet particulièrement important, qui me tient à coeur comme à beaucoup d'entre vous. Il faut adopter des normes adaptées, je plaide pour cela. Le risque aujourd'hui c'est qu'il y ait une partie de notre patrimoine, de notre diversité, qui disparaisse au travers de cette vision très industrielle qui nous est imposée dans les normes de production au niveau sanitaire.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je souhaite répondre par trois petites réflexions. Sans tomber dans une attitude de protectionnisme à l'égard des importations de produits agricoles au niveau européen, il me semble que le produit importé doit répondre aux mêmes conditions sanitaires, environnementales et de qualité que celui qui provient de l'UE, sinon nous serons dans une situation de concurence déloyale, renforçant les difficultés de production de notre agriculture européenne. Ceci impose évidemment d'avoir des contrôles de qualité.

Deuxième réflexion, après vous avoir entendu sur l'AFSCA et sur la nécessité de pratiquer des contrôles de cette organisation, je pense que nous devons nous demander si nous ne sommes pas intéressés par une régionalisation de l'AFSCA, ce qui nous permettrait non seulement de souhaiter que l'organisation soit contrôlée mais également de pouvoir pratiquer le contrôle nous-mêmes dans la mesure où ce serait possible.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Juste un élément de réponse par rapport à cela. Attention au piège qui ferait en sorte que des producteurs se retrouveraient avec des normes différentes entre la Wallonie, Bruxelles et la Flandre. Je ne sais pas si on imagine ce que cela peut représenter pour les entreprises et donc je plaide pour que l'AFSCA puisse, en tous cas dans l'état actuel des choses, rester fédérale, mais soit davantage contrôlée. Il faut pour cela que l'on se donne les moyens sur le plan législatif et sur le plan fédéral, et qu'on ait des normes adaptées à la réalité des petits producteurs, notamment des petits abatoirs, mais aussi des agriculteurset des transformateurs de produits.

Un des moyens au niveau de l'agriculture, en termes de revenus, est la diversification des produits. Si les normes ne changent pas, ce sont des moyens qui ne permettent pas d'être atteints, en tout cas, par un agriculteur isolé. On peut le faire au travers du regroupement, au travers des investissements. Ils sont encouragés au niveau de la Région wallonne.

Les régionaliser représentent beaucoup d'impacts négatifs, voire dangereux, en termes de diverses normes qui coexisteraientt sur le territoire belge et toute la complexité que cela pourrait représenter. J'attire votre attention là-dessus.

M. Stoffels (PS). – Vous attirez à juste titre mon attention là-dessus, mais je ne pense pas qu'une éventuelle régionalisation implique automatiquement des normes différentes. Nous avons toujours notre capacité et notre volonté politique de nous concerter avec les autres entités fédérées de notre État pour pouvoir travailler sur base de normes qui sont très proches, voire identiques. Le rôle de l'AFSCA se limitant dans ce cadre plutôt à contrôler les normes qui ont été imposées par différentes politiques.

Je ne suis pas fétichiste en la matière, mais il me semble que nous devons faire oeuvre d'un certain pragmatisme. Ce qui m'importe, c'est que les contrôles qui sont opérés par l'AFSCA garantissent certainement la sécurité alimentaire et la qualité des produits, mais ne rendent pas la vie plus difficile que nécessaire aux producteurs. C'est là que le principal défi se pose.

Je partage avec vous l'avis qu'un produit bio ne devrait contenir aucune composante à base d'OGM. Je regrette assez fort que l'Union européenne ait autorisé le fait que 0,9 % d'OGM puisse être contenu dans un produit alimentaire.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – En fait, c"est de façon accidentelle uniquement. Un producteur bio ne peut pas utiliser d'OGM, c'est strictement interdit. Il ne peut pas utiliser un gramme de produit OGM.

Mais, vu qu'il y a des possibilités de contamination, on accepte ce seuil-là.

M. Stoffels (PS). – C'est dans ce sens-là que je faisais ma remarque.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oui, mais c'est important pour que tout le monde comprenne bien. Un producteur bio qui utilise des OGM, c'est sanctionnable immédiatement via une exclusion du marché.

Par contre, un produit, de par la contamination des autres, peut ou pourrait contenir accidentellement des OGM.

M. Stoffels (PS). – Je vais en rester là pour ne pas allonger la discussion, mais c'était effectivement en ces termes-là que je tenais à faire la remarque disant que le consommateur va très probablement avoir difficile de faire la part des choses entre les produits qui accidentellement sont contaminés et les autres qui ne le sont pas.

C'est l'ensemble du secteur des produits qui va en prendre un coup.

QUESTION ORALE DE MME CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LES DÉCHETS AGRICOLES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « les déchets agricoles ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – L'activité agricole génère chaque année des tonnes de déchets, je pense notamment aux bâches de silo, aux cordes et filets de ballots. Les agriculteurs ne peuvent les conserver sur leur site et les incinérer dans les champs constitue une source de pollution atmosphérique importante, nuisible à la santé de tous et contamine le milieu avoisinant.

Tous les parcs à conteneurs ne proposent pas les mêmes services. Pour les uns, les dépôts sont hebdomadaires, pour d'autres, trimestriels, voire annuels.

Des collectes sont-elles organisées dans chaque province wallonne ? À quels intervalles ?

Quelles sont les modalités pratiques ainsi que les consignes ?

Existe-t-il dans chaque province des lieux de dépôt accessibles toute l'année pour accueillir les déchets plastiques en dehors des collectes qui sont réellement réservées ?

En effet, cela me parait important de pouvoir porter ces déchets régulièrement car conserver plusieurs semaines, voire plusieurs mois, ces bâches mêmes nettoyées ou brossées, est source de

pollution avec ce que cela peut apporter comme nuisances telles que la présence de souris et de rats. Ce n'est pas très agréable.

Que doivent faire les agriculteurs avec leurs déchets de cordes et de filets à ballot ?

De manière générale, combien de tonnes de déchets plastiques sont collectées chaque année en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – La collecte et le recyclage des bâches plastiques agricoles font l'objet de ma part et de la Région en général d'une préoccupation tout à fait particulière, d'un traitement particulier depuis maintenant de nombreuses années dans le cadre de la révision de l'arreté relatif à la subsidiation des pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion de déchets. J'ai entendu maintenir le régime de subsidiation tout en donnant davantage de souplesse dans l'organisation de la collecte. Celle-ci permet en effet de récolter annuellement environ 2.200 tonnes de déchets plastiques agricoles non dangereux.

La subvention à destination des communes et intercommunales qui assurent la collecte des plastiques agricoles est équivalente aux coûts de la collecte, du recyclage, de la valorisation des plastiques agricoles avec un maximum de 1.500 euros par an et par commune, ce qui représente dans les faits un montant annuel de 270.000 euros.

L'arreté du 17 juillet 2008 stipule que la collecte doit être organisée au moins une fois par an durant une période d'une semaine ou par une modalité ayant un effet équivalent, rien n'empêche donc d'organiser la collecte à une fréquence beaucoup plus grande encore. Cela dépend évidemment, que les choses soient claires, de la réalité du nombre d'agriculteurs par commune, dans des proportions qui sont évidemment parfois fort différentes et donc on doit adapter à la réalité.

En dehors des collectes organisées par les pouvoirs publics, les agriculteurs peuvent à tout moment faire appel au réseau des collecteurs privés enregistrés pour les déchets non dangereux ou déposer les bâches agricoles, les cordes, les filets à ballots ou autres déchets dans les différents centres de tri, regroupements gérés par des opérateurs privés. La liste des opérateurs est disponible sur le site internet de mon Administration.

Oui, il y a eu des recours par rapport à cela. J'encourage l'opération au travers de différents financements.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – La seule chose que je voulais faire remarquer ici c'était que l'arrêté dit : « *une fois par an minimum* ».

(Mme Cassart-Mailleux et M. le Ministre Lutgen s'expriment hors micro.)

Il faut essayer de trouver une solution pour les régions qui ne le font qu'une fois par an. Il faut se rendre compte que pour l'agriculteur, ce n'est pas simple. Il met ses bâches dans un coté de son exploitation, ce n'est pas propre. Tout ce qui est déchets de cordes, de ballots, de filets pour les ballots préemballés, on ne va pas les mettre dans des sacs poubelles. Vous vous rendez bien compte que les quantités vont devenir trop importantes et qu'en plus tous les parcs à conteneurs ne les acceptent pas. Ils vont donc devoir louer des petits conteneurs pour pouvoir les entreposer, mais évidemment, cela engendre un coût supplémentaire à l'agriculteur.

QUESTION ORALE DE M. DARDENNE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LE CODE FORESTIER »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dardenne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « le Code forestier ».

La parole est à M. Dardenne pour poser sa question.

M. Dardenne (MR). – Il y a quelques mois maintenant, on a adopté le Code forestier et j'aurais voulu savoir si toutes les dispositions de ce Code 'hui étaient d'application ou si certaines ne l'étaient pas encore, faute d'adoption d'arretés d'application.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Depuis la publication du décret au *Moniteur belge*, à savoir le 12 septembre 2008, sont en vigueur les articles suivants 38, 39, 40 , 43, 116, 117 et 128.

Pour ces articles, et pour rappel, cela concerne au niveau des articles 38, 39 et 128 l'interdiction des mises à blanc de plus de 5 hectares en résineux et de plus de trois hectares en feuillus ; 40 interdiction de planter des espèces qui ne sont pas en station selon le fichier écologique des essences ; le 43 le

drainage; les 116 et 117 deux beaux articles l'exemption des droits de succession, l'exemption des droits de donation.

Le 12 décembre 2008, le Gouvernement adoptait un nouvel arreté relatif à l'entrée en vigueur de l'article 6 qui concerne le fonctionnement du Conseil wallon des forêts et de la filière bois.

Le 15 janvier 2009, le Gouvernement wallon a adopté l'arreté exécutant les articles 38, 39 et 43 et l'arreté qui met en oeuvre la totalité du Code forestier sur les autres articles a été adopté en première lecture le 22 janvier dernier. Il est actuellement soumis aux consultations des autres régions et sera rapidement soumis à l'avis du Conseil supérieur des forêts et de la filère bois, et, pour ce faire, nous avons reconstitué, comme vous le savez, le Conseil avec les candidatures qui devaient rentrer pour le 31 janvier.

M. Dardenne (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

M. le Président. – Nous reprendrons les travaux à 14 heures avec la question 14 de M. Senesael.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 34 minutes.

- La séance est reprise à 14 heures 08 minutes.

M. le Président. – Nous reprenons nos travaux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(*Suite*)

M. le Président. – Les questions orales de M. Senesael sur «le nouvel accord interrégional sur les déchets d'emballages» et sur «le recyclage des panneaux photovoltaïques», de M. Fontaine sur «le développement du site de l'Eau d'Heure» et de M. Collignon sur «les pollutions de la Meuse à Huy en 2009» sont transformées en questions écrites.

QUESTIONS ORALES

(*Suite*)

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME ET À M. DONFUT, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LES LIENS ENTRE ENVIRONNEMENT ET SANTÉ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme et à M. Donfut, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances, sur «les liens entre environnement et santé».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – En 2004, l'Institut Scientifique de Santé publique avait mené une vaste enquête sur la santé. Parmi les éléments mis en évidence par cette enquête, on retrouve quelques tendances lourdes:

- 22% des ménages déclarent être gênés par des nuisances environnementales au niveau de leur domicile. Les ménages avec une personne de référence âgée de 65 ans et plus se plaignent moins souvent de nuisances environnementales à la maison ;
- les problèmes dus aux nuisances environnementales sont fortement liés au degré d'urbanisation du lieu de résidence ;
- 33% des ménages qui résident en zone urbaine en Wallonie se plaignent de nuisances environnementales.

Je considère que cette étude, même si elle ne fournit pas nécessairement les résultats les plus spectaculaires — on pouvait s'attendre à ce type de résultat -, est une première étape d'un travail plus large qui doit être entrepris par les autorités publiques, quel que soit leur niveau de pouvoir.

En effet, lors de nos échanges dans ce Parlement, nous constatons combien il existe des liens étroits entre l'environnement et la santé. Rien que lors de notre dernière séance de Commission, deux questions sur des pollutions avaient des ramifications avec des problèmes de santé.

Bien que ce lien entre ces deux thématiques se conçoive très bien, il est parfois difficile de l'établir scientifiquement. Or, si on veut éviter des phénomènes de panique, il est indispensable de se reposer sur des avis scientifiques validés.

Messieurs les Ministres, je sais combien des efforts ont été faits sous cette législature afin de consolider le pôle environnement/santé. Je tiens particulièrement à saluer les efforts qui ont été entrepris. Il s'agit d'un message fort qui a été envoyé à notre population. Néanmoins, la lenteur de certaines procédures n'est pas compréhensible pour les citoyens concernés. Deux exemples: comment expliquer à Peronnes-lez-Binche qu'il faille plus de deux ans pour savoir s'il y a du gaz dans le sous-sol et si cela pose des problèmes en termes de sécurité et de santé? Comment expliquer auprès des riverains et des pêcheurs des étangs de Coeurcq à

Tubize, qui subissent une pollution aux PCB depuis plus de deux ans, qu'on est incappable aujourd'hui d'en prévoir les conséquences ?

Que les choses soient claires, il ne s'agit nullement, de ma part, de critiquer l'action de la Région dans ces dossiers, que du contraire. Nous avons toujours fait preuve de transparence et de proactivité. Néanmoins, malgré tous ces efforts, nous ne parvenons à apporter des réponses aux questions légitimes des citoyens.

C'est pourquoi, Messieurs les Ministres, je pense qu'il serait intéressant que le Gouvernement, comme cela est le cas dans d'autres régions européennes, en collaboration avec nos Universités, établisse un cadastre des pollutions — concernant l'air, les sols, l'eau — et de leur impact direct sur la santé des êtres humains et sur la biodiversité.

En outre, au-delà de la *task force* qui existe en Région wallonne, je pense qu'il serait intéressant d'avoir un plan d'action et de prévention.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen qui répondra en son nom et au nom du Ministre Donfut.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Concernant la lenteur de certaines procédures, je peux comprendre que cela ne soit pas toujours compréhensible pour les citoyens concernés. Lorsqu'on est concerné par cela, on demande des réponses immédiates. Lorsqu'il y a un risque environnemental ou sanitaire, tout le monde est en alerte et en émoi. Tous voudraient avoir des réponses, le jour même.

Qu'on le veuille ou non, il faut pouvoir mettre de la raison par rapport à tout cela. Les études, qu'elles soient environnementales ou sanitaires, pour être réalisées dans les règles de l'art et fournir des résultats exploitables et valides scientifiquement, demandent du temps. Il est dès lors important que la population soit correctement informée des étapes, des procédures et des mesures de précaution quand celles-ci sont nécessaires. C'est ce qui est fait. C'est ce que je demande qu'on fasse, puisque la procédure en matière de communication des sites pollués a été définie par le Gouvernement le 9 février 2006. C'est une avancée importante en matière de communication, d'informations, de tranmission des connaissances sur le plan environnemental.

Prenons l'exemple de Peronnes-lez-Binches, lorsqu'il s'est agi de réaliser des travaux pour poser des piézomètres et procéder à une étude de caractérisation requérant, pour la mesure du gaz, d'être étalée sur plusieurs mois. Il en va de même à Hennuyères où les mesures nécessaires, en ce compris d'information de la population, ont été prises. Je vous renvoie à ma réponse circonstanciée à la question que M. le Député Walry m'a posée lors de la dernière séance de Commission.

L'établissement d'un cadastre des pollutions prend du temps et s'opère par étapes successives.

Les établissements Seveso sont déjà géo-référencés, avec leur zone éventuelle d'impact dans le système information OGEAD, et de nombreux sites pollués sont référencés dans la base de données de la SPAQuE.

En outre, le réseau de surveillance des incinérateurs, des CET, des bassins de natation et de la qualité de l'air fournit des données utiles pour le suivi de ces établissements dans le but d'assurer la santé et la sécurité de la population.

À partir du mois de juin de cette année, d'autres établissements seront géoréférencés avec leurs émissions, dans le cadre du registre des émissions et transferts des polluants, qui visent l'eau, l'air mais aussi les déchets.

Par ailleurs, une approche plus fine de l'impact sanitaire des établissements soumis à étude d'incidences est actuellement en cours et permettra, à terme, d'alimenter également cette base de données.

Enfin, la banque de données des sols, prévue dans le cadre du décret relatif à la gestion des sols, permettra de disposer d'un cadastre le plus complet possible des sols. Toute une partie est déjà disponible sur le site de la SPAQuE.

Le programme d'actions régionales environnementalles-santé — le PARES -, approuvé par le Gouvernement en décembre dernier, charge la nouvelle cellule environnement-santé, qui est en voie de constitution, de déterminer l'information à fournir d'une part, aux médecins généralistes, et d'autre part, aux autorités et à la population concernées.

Il s'agit donc d'une mesure structurante et structurée qui se mettra en place de façon progressive, et qui, avec les autres mesures du PARES, permettra de prévenir mais aussi de gérer encore mieux les risques environnement-santé et ce, de la manière la plus transversale possible.

Vos réflexions rejoignent bien entendu également les préoccupations de mon excellent Collègue le Ministre Donfut qui m'a adressé les éléments suivants.

Pour ce qui relève de l'impact sur la santé, votre intervention le conforte dans les choix opérés : d'une part, la mise en place de l'Observatoire de la santé en Région wallonne décidée par le Gouvernement le 2 octobre 2008, et d'autre part, le PARES et le principe de précaution au travers de la création d'une

cellule transversale santé-environnement décidés par le Gouvernement en décembre 2008.

Les missions générales de l'Observatoire sont une meilleure connaissance des problèmes de santé sur le territoire wallon, la mise à disposition d'outils scientifiques de conception, de suivi et d'évaluation des politiques de santé publique, une réflexion particulière sur les inégalités sociales en matière de santé pour contribuer à les diminuer, une rationalisation et un rassemblement des informations aux niveaux infrarégionaux en permettant aux acteurs locaux de la santé de tirer parti, à leurs fins propres d'informations et d'outils au niveau régional.

Sur base des informations rassemblées, les problèmes de santé seront identifiés, documentés et analysés. Ainsi, une sorte de cadastre de la santé pourra être réalisé et, dans une étape ultérieure, un examen de certaines données en matière de santé environnementale sera établi.

Le Ministre Donfut rappelle également qu'il ne sera pas possible d'aller au-delà des connaissances scientifiques actuelles qui, comme vous le savez, nécessitent encore nombre d'observations et d'études pour établir des liens entre la santé et l'environnement. Ces liens devront évidemment être pertinents.

Cependant, l'Observatoire aura pour missions d'exploiter le plus efficacement possible les connaissances scientifiques statistiques pour en analyser la situation en Région wallonne afin de servir au mieux les intérêts de la population en matière de santé publique. C'est un travail de fond qui nécessite donc de l'expertise, du temps mais aussi une analyse la plus minutieuse possible.

Dans cette perspective, il est notamment prévu qu'un tableau de bord de la santé soit régulièrement mis à jour, commenté et mis à disposition. Il contiendra des indicateurs clés en matière de santé. Si nécessaire, des études spécifiques d'exploitation des données seront menées de façon à informer de la manière la plus objective et la plus efficace possible les personnes amenées à prendre des décisions en matière de santé.

Je précise, pour ma part, que l'objectif poursuivi est que ces données sanitaires, en possession de l'administration de la santé, et les données environnementales, en possession de mon Administration, soient croisées, analysées et détaillées par la Cellule transversale environnement-santé, et ce, pour servir les différentes politiques de prévention et de gestion.

Je voudrais aussi rappeler, même si ce n'était pas l'objet de votre question, l'excellent travail qui est réalisé par une autre Ministre, tout aussi excellente, qu'est Mme Fonck.

Le programme d'actions régionales environnement-santé approuvé par le Gouvernement en date du 12 décembre, au travers de ses sept axes structurants, fait écho à vos préoccupations :

- organiser l'information et la communication en environnement-santé, notamment au travers du guichet unique et d'un portail internet ;
- poursuivre et développer la stratégie d'anticipation, d'évaluation et de gestion des risques sanitaires liés à l'état de l'environnement déjà entamée pour les sites pollués de la SPAQuE ainsi que la pollution atmosphérique ;
- développer une politique de connaissance et de réduction des risques sanitaires liés aux pollutions intérieures, notamment des projets qui sont menés en province du Luxembourg ;
- améliorer la connaissance des interactions entre l'environnement et la santé, au travers notamment du développement d'indicateurs pertinents et du croisement des données des tableaux de bord de la santé mais aussi de l'environnement ;
- évaluer les besoins en matière de recherche, compte tenu des recherches menées par ailleurs, et des besoins spécifiques de la wallonie ;
- développer les formations spécifiques en environnement-santé des professionnels, afin d'améliorer la prise en charge des craintes exprimées par des riverains, et de réduire aussi et gérer au maximum les risques ;
- et enfin, poursuivre et développer la collaboration institutionnelle non seulement au sein de la Commissions Inter-ministérielle, mais aussi avec les autres niveaux de pouvoir concernés, qu'ils soient communautaires ou provinciaux — et la province prend pleinement son sens ici aussi par rapport à des actions très concrètes qui sont menées sur le terrain, notamment en termes d'études -.

Au PARES s'ajoute encore le plan Air-Climat, complété d'un plan canicule pour les pics de chaleur en été, et d'un plan poussières pour les pics de pollution aux particules aux saisons froides, pour lesquelles un travail au plan sanitaire a également été réalisé, notamment en termes d'information de la population et des professionnels de la santé et du social. Enfin, notre Région soutient et participe également au plan national d'actions environnement-santé, actuellement soumis à enquête publique.

L'ensemble de ces mesures et décisions sont de nature à mener la Région wallonne vers une amélioration bien nécéssaire, obligatoire, en matière de santé environnementale, et une gestion accrue des transversalités entre l'environnement et la politique de la santé.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Le Ministre vient de me donner toute une série d'informations sur l'action du Gouvernement en matière d'environnement-santé tel qu'il a été mis sur pied par le Gouvernement wallon par chacun des Ministres dans le cadre de ses compétences respectives.

Si j'ai développé cette question orale devant vous, ainsi que devant d'autres Ministres à d'autres occasions, c'est aussi en m'inspirant d'un Centre d'incidence qui existe du côté de Rhénanie qui, à mon avis, est un exemple à suivre, géré par la Région mais à disposition également par les communes, regroupant un cadastre des émissions et des immissions, ainsi que les effets sur la santé et la biodiversité, et aboutissant sur des plans d'actions, que ce soit au niveau de la prévention ou de l'intervention en cas d'accident ou d'intervetion en cas d'urgence.

Pour avoir examiné des données qui m'ont été mises à disposition par l'INS concernant la fréquence normale ou atypique de différents types de maladies, tel que le cancer, les maladies cardiovasculaires, les allergies et particulièrement l'asthme ou encore la problématique du foetus mort avant la naissance, on doit effectivement observer dans certaines sous-régions des fréquences atypiques de ce genre de maladie.

Il faut faire le croisement entre les deux, mais nous n'avons pas non plus des éternités devant nous pour le faire. Je reconnais l'ampleur scientifique du travail. Il s'agit d'une question dont on ne peut pas avoir la réponse demain, ça je le reconnais. C'est la première fois que je pose la question au Ministre de l'Environnement, mais je l'ai déjà posée à Mme Vienne ainsi qu'aux autres prédécesseurs du Ministre de la Santé.

Au vu des résultats dont je dispose qui doivent encore être interprétés avant d'être communiqués, je pense que nous ne disposons pas d'une éternité pour réaliser ce travail scientifique. Je reconnais encore une fois que c'est un travail colossal, mais qui doit être entrepris. À mes yeux, c'est un travail qui en vaut la peine vu l'objectif qui en dépend.

M. le Président. – La question de M. Milcamps sur «le bilan de la campagne: «la BonApp' Academy au camp»» est transformée en question écrite.

La question de Mme Tillieux sur «la pollution du Samson» est transformée en question écrite.

QUESTION ORALE DE MME DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR LE SEUIL DE CONTAMINATION PAR LES OGM DES PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le seuil de contamination par les OGM des produits issus de l'agriculture biologique »

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Début 2007, lors de l'adoption du nouveau Règlement européen sur l'agriculture biologique, vous vous êtes prononcé en défaveur d'un seuil de 0,9% autorisant une pollution des aliments issus de l'agriculture biologique par des OGM. Un seuil inférieur a d'ailleurs été défendu tant par les Verts que par d'autres associations.

C'est finalement ce seuil de 0,9% qui a été retenu dans la dernière version du texte.

Le 31 décembre dernier donc, à la veille de l'entrée en vigueur de cette nouvelle règlementation, qui signifie qu'un produit alimentaire bio contenant jusqu'à 0,9% d'OGM peut être vendu sans que l'étiquette fasse mention de la présence avérée d'ingrédients transgéniques, vous avez rappelé votre opposition à cette tolérance d'une présence «accidentelle» d'OGM dans les produits bio.

La dépêche Belga reprenant vos propos indiquait que vous resteriez inflexible dans votre combat contre la culture des OGM, pour assurer l'avenir d'une agriculture wallonne de qualité à taille humaine, traditionnelle et biologique, et préserver la liberté de choix du consommateur, ce dont je me réjouis.

Monsieur le Ministre, Ecolo s'était évidemment opposé à tout seuil de contamination de l'agriculture biologique par les OGM, au-delà du seuil de détection technique, soit 0,1%.

En effet, pour rester crédible aux yeux des consommateurs, les produits bio doivent impérativement être garantis exempt d'OGM. De plus, une fois la boîte de Pandore ouverte, les OGM contamineront l'agriculture biologique et même un seuil 0,9% deviendra à terme intenable.

C'est d'ailleurs ce que semble confirmer une récente étude de Test-Achats sur les produits alimentaires, qui révèle que certains produits bio sont déjà contaminés par les OGM.

Alors permettez-moi dès lors de vous demander, Monsieur le Ministre, quelle marge de manœuvre vous est laissée pour aller au-delà de ce que stipule le nouveau Règlement européen en matière d'agriculture biologique et quelles démarches vous avez entreprises ou comptez entreprendre — y compris à l'aide des outils juridiques adéquats et/ou de cahiers des charges spécifiques — pour concrétiser en Région wallonne cet objectif de rester en-dessous de ce seuil toléré de contamination et de répondre ainsi tant au souhait de la grande majorité des consommateurs que de l'ensemble des acteurs wallons de l'agriculture bio ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lugten.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est vrai que, globalement, le dossier des OGM est un dossier, contrairement à ce qui a été dit la semaine dernière à l'Assemblée générale de la Fédération wallonne de l'Agriculture, qui est tout sauf simple.

C'est aussi un choix de société fondammental. Je crois que l'on est sur la même longueur d'ondes à peu de choses près. Je me permet de le dire, c'est un choix de société et de modèle agricole, de développement de société des consommateurs. Pour donner l'exemple, puisque la parole m'a été donnée de façon un peu aléatoire, lorsqu'on défend une agriculture familiale, il faut aussi en prendre les moyens. Ca, c'est une première chose. Concernant les importations, lorsqu'on s'insurge contre les grandes importations de viande d'Argentine par exemple, il faut aussi s'insurger de la grande importation de soja contenant des OGM sur le continent européen. Sinon, ce n'est pas très logique.

Si c'est pour faire les mêmes produits qu'ailleurs aux mêmes niveaux, quelle est encore la qualité ou la différence de notre agriculture ? Heureusement, je fais la différence entre les représentants de l'agriculture, leur opinion et l'avis aussi des agriculteurs qui est, parfois, beaucoup plus nuancé et tranché dans l'autre sens que ce qui n'était exprimé la semaine dernière.

Et pour la première fois d'ailleurs, j'ai été étonné, qu'il y ait une position de la Fédération wallonne de l'agriculture exprimée par son Président. Pourtant, le decrèt est passé, on l'a consulté, ils n'ont jamais réagi. Sans doute par manque de courage, parce que il faut du courage pour aborder un dossier comme celui-là.

Et je crois qu'au niveau européen, avant de répondre à votre question de façon précise sur le bio, nous devrions avoir l'ambition de produire des protéines en suffisance que pour alimenter notre bétail, et donc éviter ces importations. Il faut également, en politique agricole commune sur le territoire européen, mettre en place des moyens importants pour produire suffisament de protéines. Certains vont dire que ce n'est plus possible, que la seule solution est d'importer du soja OGM pour nourrir notre bétail. Qu'est-ce donc comme modèle ? À quoi cela va-t-il nous mener ? Cela montre combien c'est un dossier sensible.

Je m'insurge, comme vous le savez, contre la nouvelle réglementation qui déforce grandement l'agriculture biologique en introduisant la tolérance d'une présence « accidentelle » d'OGM pouvant atteindre 0,9 % dans les produits biologiques. Comme je l'avais demandé, la délégation belge a maintenu sa position et a exprimé un vote défavorable lors du Conseil des Ministres du 12 juin 2007 à l'instar de l'Italie, la Grèce et la Hongrie.

Concernant la mise en application de ce règlement, la Belgique et la Région wallonne sont tenues d'exécuter les règlements européens. Ceux-ci s'appliquent de facto sans qu'aucune transposition ne soit nécessaire.

Cela étant, et vous l'avez rappelé, mon objectif est de soutenir le secteur wallon bio pour développer une marque privée qui ira plus loin que la réglementation européenne. Cette marque, que je qualifie de BIO+ à ce stade des réflexions, ne serait utilisable que pour des produits respectant le seuil de maximum 0,1 % de contamination OGM. Des contacts ont lieu avec les représentants du secteur bio afin d'évaluer la faisabilité et les conséquences de l'adoption de ce Règlement et de rechercher des pistes pour maintenir la filière indemne de contaminations par les OGM.

Une proposition de cahier des charges leur a été demandée. Je ferai tout ce qui est possible pour que les producteurs et les consommateurs soient informés que les produits biologiques commercialisés sous cette marque BIO+ sont des produits exempts d'OGM. Ceci doit cependant se faire par une approche positive, sans stigmatiser outre mesure les producteurs et les produits biologiques qui satisferont aux seules normes européennes. Je ne voudrais pas créer davantage de confusion. Il faut en effet éviter que les consommateurs se détournent des produits biologiques, tout en stimulant le maintien d'une filière exempte d'OGM. C'est un beau débat et, on pourrait, si on avait l'ensemble de la filière en Wallonie, être *leader* par rapport à un choix de société et sur des produits bio qui auraient une valeur supplémentaire produites chez nous. Cela a une valeur économique aussi au niveau de la région.

Mais avant tout, il importe que nos productions soient indemnes de toute contamination. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu que le décret sur la coexistence des cultures de plantes OGM avec les cultures traditionnelles et les cultures biologiques soit le plus strict possible au niveau européen. La

Wallonie fait d'ailleurs maintenant partie des régions européennes sans OGM.

Je n'ai jamais dit non, j'ai dit que l'urgence en tant que tel c'était d'avoir un décret le plus strict. Ce n'est pas parce que l'on signe une charte qu'on protège nos cultures et qu'on protège nos agriculteurs, notre agriculture traditionnelle en tant que telle ou biologique. Je n'ai jamais dit que c'était par un décret qu'on pouvait le faire, je pense que nous avons eu suffisament de discussion concernant le décret.

La recherche scientifique en matière d'OGM, publique, je suis prêt à la soutenir pour qu'elle puisse contrôler ce qui est déjà sur le marché. C'est clair qui si n'on investit pas dans la recherche, c'est assez compliqué de contrôler. Si un jour, on découvre un OGM susceptible d'apporter toutes les vertus annoncées la semaine dernière par le Président de la Fédération wallonne de l'Agriculture qui faisait preuve de beaucoup de nuances, — et je dis cela au second degré -, je serais très étonné. Je lui ai demandé qu'il me cite des noms de pommes de terre OGM que l'on accepterait sur le marché européen. Cela n'existe pas. C'est du n'importe quoi. Venir utiliser l'environnemental par rapport aux OGM, je trouve que ce n'est pas correct sur le plan intellectuel, j'allais utiliser d'autres termes mais je leur laisse puisqu'ils m'ont traité de « poujadiste ».

Je peux confirmer qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de cultures d'OGM en Région wallonne, ni en Belgique d'ailleurs. Les risques de contamination par des OGM concernent surtout les produits transformés, et non les produits qui sont directement issus des producteurs, comme les fruits, les légumes, les produits laitiers, la viande, etc. C'est aussi la raison pour laquelle je fais le maximum pour développer les filières courtes de commercialisation avec les nouveaux programmes qui ont été décidés.

L'étude de Test-Achats cite deux produits contaminés. En fait, il s'agit du même produit, mais vendu par deux opérateurs différents.

Aucun détail n'est donné sur les résultats chiffrés d'analyse. L'interprétation qui en est tirée de dire que l'on autorise des OGM dans le bio jusqu'au seuil de 0,9 % est scandaleuse puisque les OGM sont strictement interdits en production biologique.

M. Wesphael (Écolo). – La norme devrait être de 0,1 %. Le seuil actuellement autorisé est beaucoup trop haut.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous êtes arrivé en cours de route, Monsieur Wesphael. Les OGM sont effectivement interdits en production biologique. Bioforum a publié un communiqué de presse en ce sens.

Nous avons une position commune.

M. le Président. – La parole est à Mme Dethier-Neuman.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Merci pour ces réflexions et cet échange enrichi par mon Collègue M. Wesphael. Je ne vais pas répéter ce qu'il a dit. En attendant, votre idée de canaliser encore via une protection supérieure semble intéressante, mais est-elle faisable ? Quel est l'apport ? C'est à décider aussi avec les agriculteurs.

L'étiquettage nous intéresse toujours. C'est une des premières démarches qu'Ecolo demande depuis toujours, que l'acheteur sache ce qu'il achète. En mettant sur ces emballages-là qu'il n'y a rien dedans, cela signifie donc qu'il y a peut-être quelque chose dans les produits. Cela induit une approche comme vous l'avez dit plutôt positive, le tout est de le faire.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Pour résumer, nous sommes en contact permanent avec le secteur, les agriculteurs, avec Bioform, etc. La balle est dans leur camp dans le sens où ils rédigent le cahier de charges en tant que tel.

QUESTION ORALE DE M. WESPHAEL À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR « LA VOLONTÉ D'ITRADEC DE METTRE UN TERME À SA FILIÈRE DE TRAITEMENT VIA BIOMÉTHANISATION »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Wesphael à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur « la volonté d'Itradec de mettre un terme à sa filière de traitement via biométhanisation ».

La parole est à M. Wesphael pour poser sa question.

M. Wesphael (Écolo). – ITRADEC et ses gestionnaires viennent d'annoncer la fin de la filière du traitement des déchets ménagers via la biométhanisation pratiquée à Havré pour rediriger les déchets de la zone vers Ipalle afin qu'ils soient incinérés. Belle avancée !

C'est clairement un retour en arrière en termes de gestion des déchets. Au moment où, presque partout en Europe, les filières des déchets ménagers s'améliorent, au moment où la Province de Namur met en place une collecte sélective des déchets organiques et où Charleroi, qui n'est pas plus riche

que la région de Mons-Borinage-Centre, tente une expérience pilote pour faire une collecte sélective, on décide d'envoyer des ordures ménagères brutes à l'incinérateur, de l'intercommunale Ipalle de Thumaide.

Production de CO_2, perte de matières recyclables — papiers, plastiques-, perte de produits issus de la terre et qui aurait dû y retourner et qu'il faudra compenser par la production énergivore d'engrais chimiques, etc.

Non seulement les énormes investissements du site d'avré, loin d'être amortis, risquent de devenir une friche industrielle mais, de plus, ITRADEC venait d'investir plus d'un million d'euros dans la phase expérimentale du procédé «Oxalor» qui devait résoudre les problèmes de tri et de qualité du fluff — partie combustible — pour être valorisé en cimenterie. Cette expérience est abandonnée avant d'être menée à son terme.

Tout cela alros que les régions et pays voisins regorgent d'expériences réussies, notamment de collectes à domicile, ou par conteneurs décentralisés, des déchets biodégradables.

À Lille, notamment où les bus affichent fièrement «je roule avec vos déchets». Je peux prendre d'autres exemples. La Hollande, par exemple, est à 1.200.000 ménages en collecte sélective organique. Nous, on est nulle part.

Il aurait donc fallu organiser une collecte sélective des organiques fermenticides dans la zone qui, couplée aux procédures «Oxalor», aurait permis une gestion durable des déchets qui soit tenable financièrement pour les communes. Une expérience pilote a eu cours il y a quelques années mais elle a été abandonnée par manque de résultat.

Il y avait lieu de faire une évaluation de la mise en oeuvre de cette expérience car elle était mal organisée notamment la mauvaise information des citoyens de la zone pilote et le manque de communication lié au double bac de ramassage qui faisait croire aux citoyens que tout était mélangé malgré le tri.

Par ailleurs, il est troublant qu'un haut responsable de votre Cabinet, un homme de dossier, du dossier en l'occurence, soit un responsable de l'intercommunale qui bénéficie de cet accord. Ce dernier est clairement à l'avantage d'une filière d'incinération et si vous le cautionnez, servira également d'argument à l'intercommunale d'IPALLE pour réclamer avec force le permis numéro 7 que l'intercommunale veut construire.

En ce qui concerne plus précisément les impacts sur la santé des riverains de la nouvelle installation, l'étude d'incidence relève des valeurs élevées pour certaines matières comme le nickel, ainsi que la présence de particules ultrafines.

D'autre part, par rapport à l'étude Fierens et Bernard de 2006, qui visait à évaluer le niveau d'exposition aux dioxines et PCB des riverains de l'incinérateur a clairement mis en évidence que les adolescents des environs de Thumaise présentaient incontestablement une surexposition aux dioxines et aux PCB. Cela doit nous inquiéter.

Il me semble que c'est mettre la charrue avant les boeufs car prendre une telle décision alors qu'un nouveau plan wallon des déchets doit être adopté en 2010, ne permet pas de faire un travail de fond pour une gestion durable de nos déchets. Le *lobby* de l'incinération a clairement gagné dans cette affaire et c'est visiblement le citoyen qui va y perdre, y compris en termes de coût du traitement. En effet, une tonne incinérée tourne autour des 100 euros et une tonne en biométhanisation tourne aux alentours de 50 euros.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous donc nous dire si vous cautionnez cet accord ?

Que comptez-vous faire pour que le nouveau plan wallon des déchets en 2010 puisse se réaliser de manière objective sur base des résultats chiffrés et afin de soutenir les filiales les plus écologiques ? Il est vraiment urgent que les écologistes soient à la barre pour mener notre politique. Aujourd'hui, le retard pris en matière de biométhanisation est affolant. C'est la couverture de 500.000 ménages en électricité ou l'alimentation de tous les bus en biogaz des centres villes wallons.

Perdre cinq ans dans cette filière, c'est affolant. Tout le monde sait qu'Havré n'était pas un bon projet, que techniquement, ce n'était pas bien mis en place.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est la première fois que vous l'avouez.

M. Wesphael (Écolo). – Ce n'est pas du tout une faute. Vous allez voir lors du prochain débat à la RTBF, on va bien s'amuser. Qui plus est, nous avons toujours dit que les conditions pour une bonne opération de biométhanisation à Havré n'étaient pas remplies depuis des années. On sait quels sont les problèmes, mais est-ce que l'expérimentation qui était en cours ne méritait pas au moins d'aller jusqu'au bout ? Parce que, pourquoi met-on ces filières en place de manière très professionnelle dans d'autres régions du pays ? Moi, j'habite Liège. Tout autour : Aachen, Maastricht, Tongres, Hasselt c'est le cas, mais pas à Liège où on résiste à la modernité de l'écologie en matière de traitement des déchets. C'est dingue, mais c'est comme cela, et cela fait des années qu'on le dit.

Nous sommes le dernier des mohicans du «tout à l'incinération». C'est lamentable!

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je remercie beaucoup M. Wesphael. C'est toujours un vrai bonheur même si cela prend parfois du temps de pouvoir répondre ligne par ligne à autant de contre-vérités.

On va commencer par la première. Citez-moi le fameux haut responsable de mon Cabinet qui en même temps serait un haut responsable de l'intercommunale IPALLE. Donnez-moi son nom, son prénom, cela m'intéresse.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministe, vous savez que je ne fais jamais cela. Je ne personnalise pas.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si, vous personnalisez, mais vous n'avez pas le courage de le faire jusqu'au bout. Cependant, vous dites exactement: «*il y a un haut responsable de votre Cabinet qui en même temps serait un peu juge et partie*». Citez-moi son nom et son prénom.

M. Wesphael (Écolo). – Je ne ferai jamais cela.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – À partir du moment où vous mettez en cause quelqu'un de mon Cabinet, j'aimerais bien savoir de qui il s'agit. C'est très important, aidez-moi. C'est une question de bonne gestion. Je pourrais prendre éventuellement des mesures, citez-moi une personne, puisque vous citez cette personne dans votre intervention.

M. Wesphael (Écolo). – Je ne vous dirai rien.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Voilà. C'est assez décevant parce qu'en faisant cela, vous jetez la suspicion sur quelqu'un et sur l'ensemble de mon Cabinet.

M. Wesphael (Écolo). – Je vous ai demandé si c'était le cas ou non.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, vous n'avez pas demandé si c'était le cas ou non, vous l'avez affirmé.

Bon cela étant, peu importe. Ce que vous affirmez est difficilement explicable, puisque vous ne parvenez même pas à me citer le nom de la personne ni son prénom. Mais vous pouvez encore le faire demain, après-demain. Vous pouvez m'écrire, il n'y a aucun problème, si la mémoire vous revient ou celle d'un de vos collaborateurs ayant parfaitement rédigé cette intervention.

M. Wesphael (Écolo). – Vos tentatives sont trop faciles, Monsieur le Ministre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous pouvez franchement m'attaquer sur plein de choses, vous pouvez dire que vous n'êtes pas d'accord, c'est bien la moindre des choses. Vous pouvez critiquer tout ce que vous pouvez imaginer, pas de problème, mais laisser entendre ou croire qu'il y aurait des conflits d'intérets, ne faites pas cela avec moi. Cela peut toujours arriver dans la vie car nul n'est à l'abri. Vous savez, parmi 50 ou 60 personnes, je ne sonde pas les coeurs, les reins et les cerveaux de chacun et il y peut y avoir effectivement quelqu'un qui pose problème à un moment donné. Si jamais c'est le cas, croyez-moi bien que dans la seconde qui suit, le problème sera réglé.

Quand vous dites cela, vous portez atteinte à mon honneté et à l'honneté intellectuelle des membres de mon Cabinet. Croyez bien que l'on ne peut pas attaquer là dessus. On peut attaquer sur tout ce que vous voulez, mais pas là dessus. On peut faire beaucoup de choses, on peut dire qu'on n'est pas d'accord avec quelque chose, mais cela, c'est scelandaleux, c'est honteux. Soit on cite les choses, on cite les noms, on cite les personnes, soit on se tait et on ne dit rien.

Maintenant sur le fond de votre question, donnez-moi l'ensemble des chiffres, cela m'intéresserait. Quand vous dites 50 euros/tonne pour la biométhanisation et 100 euros/tonne pour l'incinération, venez avec l'ensemble des chiffres pour les confronter, pour les expliquer.

M. Wesphael (Écolo). – Il n'y a pas de problème. Ce sont les chiffres de Maastricht.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oui, oui, venez m'expliquer cela. L'ensemble des coûts, de collecte, de traitement, le *post*-traitement, etc.

Vous mettez sans arrêt en concurrence — alors que c'est un non-sens — les différents modes de traitement et vous les affrontez. Oui, nous avons besoin de biométhanisation. Les moyens au niveau de la biométhanisation par rapport à l'ancienne législature, au plan de mon prédécesseur, sont plus importants en termes de subsidiation, plus importants qu'auparavant tant au niveau de la collecte qu'au niveau du traitement.

Toutefois, pour prendre votre dernière expression de votre intervention sur laquelle je vous rejoins, il

ne faut jamais mettre la charrue avant les boeufs. Que s'est-il passé dans le dossier d'Havré? Nous avons mis la charrue avant les boeufs. Pourquoi? Il faut d'abord une collecte parfaitement organisée et il faut beaucoup de temps pour que l'ensemble des citoyens puissent bien trier la partie organique du reste de leur poubelle. En effet, le moindre élément que l'on retrouve dans une poubelle, je prends l'exemple d'une pile qui serait compostée, contamine le reste de la poubelle. Si une pile se retrouve dans une biométhanisation, c'est l'ensemble d'un lot au niveau de la qualité de ce qui pourra être utilisé pour fertiliser, qui sera malheureusement jeté de par la non qualité et la non-rencontre des normes au travers des tests qui sont effectués. On ne va quand même pas remettre la pollution sur des terres au travers d'un circuit au niveau de la biométhanisation.

Donc, l'aspect, et je vous l'ai dit à plusieurs reprises, qui est le plus important au niveau de la biométhanisation, c'est une performance de tri chez le citoyen et une performance de collecte chez l'opérateur intercommunal. Les règles sont les mêmes pour tout le monde au niveau de la Région wallonne.

Des expériences ont été menées, elles sont probantes dans certaines régions au niveau de la Wallonie. C'est bien la preuve que les règles qui ont été posées par moi-même en la matière permettent effectivement de mettre cela en oeuvre. Le Luxembourg l'a fait, la Province de Namur est en train d'embrayer. Seulement, cela prend du temps. Je vous l'ai dit, il faut environ deux à trois ans pour que la qualité du tri soit suffisante, pour ne pas que tout cela se retrouve soit en décharge, soit en incinération. C'est cela la réalité de la biométhanisation.

En même temps, les taux de subsidiation pour les installations de compostage et de biométhanisation sont de 35%. Ils sont donc supérieurs aux taux pour l'incinération.

M. Wesphael (Écolo). – Vous avez dit combien?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Trente-cinq pour cent pour la biométhanisation et pour le compostage, plus des bonus possibles et la collecte qui est subsidiée comme vous le savez au niveau de la biométhanisation.

M. Wesphael (Écolo). – Et pour l'incinération?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Trente pour cent. Mais la collecte n'est pas prise en charge, alors qu'il est quand même très très élevé comme vous le savez. Il pèse lourd dans l'ensemble du coût pour un mode de traitement.

En outre, pour ce type d'installation, donc pour les biométhanisations, le subside proposé est majoré de 5%, on passe à 40% lorsque la valorisation du digestat produit est effectivement utilisé en agriculture, horticulture ou sylviculture. Pourquoi est-ce que j'ai mis cela? C'est pour éviter ce que vous dénoncez et ce que je dénonce aussi par ailleurs c'est-à-dire: on met une usine à gaz en route et après le fluff se retrouve en décharge. Et on devait encore subsidier cela? Moi je dis non! Soit vous avez une qualité de collecte, une qualité de traitement et une biométhanisation qui fonctionne et vous serez subsidié, soit vous ne le serez plus. On ne va quand même pas aller donner de l'argent pour une biométhanisation qui ne fonctionnerait pas ou mal.

En ce qui concerne les regroupements entre les acteurs concernés, notamment les autorités communales, on ne peut que s'en réjouir. J'ai mis des incitants pour cela, pour faire en sorte que les opérateurs et les intercommunales travaillent davantage ensemble, pour éviter d'avoir des outils de traitement multipliés sur le territoire de la Région et pour atteindre des volumes critiques suffisants que pour que la gestion environnementale soit suffisamment performante. Cela me parait suffisamment intéressant sur le plan global au niveau de la Région. Certains opérateurs, certaines intercommunales ont décidé de travailler ensemble, je ne peux que m'en réjouir. Cela permet davantage de cohésion, davantage de transparence, davantage de solidarité entre les Wallons et cela permet aussi d'avoir une meilleure utilisation des moyens publics au travers de la politique menée en matière de déchets dans notre Région. Cela permet aussi des échanges d'expériences puisque les intercommunales ne sont pas toutes au même niveau en matière de collecte et de gestion de traitement des déchets, reconnaissons-le. Certaines sont parfois plus performantes que d'autres, ont un passé qui n'est pas le même et donc cet échange là me semble particulièrement intéressant sur le plan de l'échange des expériences entre les uns et les autres. Concernant les performances, je vous l'ai dit, elles sont vérifiées.

Si je reprends Havré, j'ai fixé les règles. Les règles, elles sont fixées au niveau de la subsidiation, au niveau de la vérificelation et du contrôle pour voir si on peut effectivement ou pas utiliser cela en agriculture et en horticulture, la subsidiation et globalement par rapport à l'ensemble du traitement. Ce qui n'existait pas auparavant. Quand j'ai repris le dossier Havré, site qui a été inauguré en grandes pompes. Vous n'y étiez pas mais beaucoup de vos amis y étaient, en disant que c'était «the truc», la solution pour l'ensemble de la Wallonie. Je peux vous sortir des articles de presse, j'en ai des paquets comme cela, c'était «the solution»! Ils disaient que cela allait devenir le site de biométhanisation pour toute la Wallonie et que cela n'allait rien coûter du tout. Objectivement quand vous me dites qu'on a

mis la charrue avant les boeufs, là on ne l'a pas mise avant les boeufs, on l'a mise dix kilomètres avant les boeufs. Les boeufs avancent toujours, ils n'ont toujours pas rejoint la charette. C'est la réalité parce que la collecte n'est pas bonne. La collecte, le tri n'est pas bon. Comment voulez-vous que cela fonctionne ? Dans ma province, ...

(M. Wesphael s'exprime hors micro)

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ecoutez, cela c'est des décisions des intercommunales, ce n'est pas moi à virer les gens. Vous m'excuserez, ce n'est pas mon role, je n'ai pas la compétence . La responsabilité des intercommunales, elle englobe à la fois la responsabilité de fiabilité et d'efficelacité de l'outil, une responsabilité de transparence à l'égard de l'établissement notamment du coût de vérité et du mode de traitement adopté. Il est au regard aussi de la réalité sociologique d'une région, on n'a pas les mêmes modes, il y a des aspects culturels, des aspects de transport, des aspects même de réalité sociologique qui interviennent dans les choix. Vous avez pris l'exemple de Lille, «je roule avec vos déchets».

Au niveau de la Belgique, quel est pour vous l'endroit où nous pourrions mettre le plus facilement en oeuvre ce type de projet ?

M. Wesphael (Écolo). – Un grand centre urbain.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oui. Voilà. Dans les grands centres urbains. Vous venez de me dire dans les grands centres urbains, quel est le plus grand centre urbain au niveau de la Belgique ?

M. Wesphael (Écolo). – Je ne sais pas.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Qui est équivalent à Lille à peu de choses près ? Le grand Lille, je parle.

M. Wesphael (Écolo). – Bruxelles.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Effectivement, Bruxelles. S'il y a un endroit effectivement où il faudrait mettre en place prioritairement par rapport aux critères de densité de population, par rapport aux modes de transport, par rapport à la réalité du coût de la collecte, cela devrait être Bruxelles. Vous venez de le dire vous-même, ce n'est même pas moi. Je vous ai posé deux questions et vous etes arrivé sur Bruxelles et je vous en remercie. Je vous remercie de votre spontanéité qui est synonyme d'honneté ...

Et qui rime avec honneté, donc c'est très bien. Effectivement, s'il y a bien un endroit, et l'on se rejoint, nous voilà tous les deux au centre, on se retrouve à Bruxelles. Donc, s'il y a bien une zone en Belgique prioritaire pour mettre en oeuvre ce type de projet, c'est Bruxelles.

M. Wesphael (Écolo). – Ce n'est pas une raison pour que la Wallonie n'en ait pas.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ne dis rien d'autre, je dis que c'est Bruxelles. J'ai pas dit qu'il ne fallait pas le faire chez nous. Je dis que les coûts moyens en Wallonie seront plus élevés de par la faiblesse de la densité de la population dans certaines zones par rapport à une zone comme Bruxelles.

Donc, s'il y a bien un endroit où il y a un intérêt à le faire prioritairement, c'est à Bruxelles. Je ne désespère pas de convaincre, au-delà de la frontière régionale, celui ou celle qui gère la politique des déchets au niveau bruxellois.

Concernant la filière de traitement qui a été conçue il y a plus de 15 ans par la région de Mons-Borinage-Centre, elle s'articulait sur deux axes : d'une part, un tri avec une production de combustibles destinés au ciment d'Obourg — devenu Holcim depuis -, et une biométhanisation à partir de la fraction organique issue du tri. Où en est-on depuis lors ? Tant la fraction du combustible que le digestat après biométhanisation vont en CET, puisqu'elles ne peuvent pas être valorisées.

Concernant la fraction combustible, appelée fluff, il faut se rappeler qu'un accord fut pris avec les cimentiers, qui s'en sont défaits très rapidement. Pourquoi ? Je rappelle que par le biais du décret fiscal du 22 mars 2007 — que vous n'avez pas voté — dans la charte prévue en son article 34, j'ai défendu l'utilisation des déchets tels que le fluff d'Itradec en cimenterie. Malheureusement, Itradec ne semble pas en état de répondre au cahier de charges.

Il est donc quand même difficile de m'accuser de ne pas avoir soutenu la filière de traitement de Havrée, là où je pouvais le faire, si vous me reprochiez d'utiliser, à l'avenir, le CET à l'aval de ses installations.

Vous êtes peut-être, depuis juin, à un changement brusque d'opinion. Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, je sens que, parfois, vous êtes prêt à basculer. Dans chaque parti, il y a de vrais personnages, qui sont à la marge, qui font parfois basculer les choses du bon côté. Je sens qu'il y a, au niveau d'Ecolo, une vague de «tout à la décharge». Je le sens. Pour preuve, si je prends les déclarations de différents intervenants, que ce soit dans le Brabant wallon, particulièrement un Parlementaire qui est plus

souvent à la Communauté française que vous. Toute une série d'intervenants dans le Hainaut, d'Ecolo, ou à Liège.

Bon, on s'est trompés. C'est un aveu, de dire : « Écolo s'est trompé, on s'est battu contre la décharge, mais on se rend compte finalement que c'est peut-être la meilleure solution ». Je ne suis pas d'accord avec cela.

Je suis d'accord avec vous, avec la version d'il y a quelques années, en disant que la décharge était la solution ultime, que ce n'était pas une bonne solution, mais qu'il n'y avait parfois pas d'autre solution, c'est ce qu'on appelle le déchet ultime.

On va réduire par quatre, d'ici trois ans environ, la quantité des déchets échouant encore en centre d'enfouissement technique. Vous avez un rôle important à jouer, au sein de votre formation politique. Vous êtes un peu le « berger » des verts, pour remettre un peu d'ordre et donner à nouveau, montrer le chemin qui était finalement celui de la raison en travaillant à favoriser la prévention maximum, avoir des unités de biométhanisation partout où c'est possible, mais en ayant une collecte auparavant qui est performante, qui permet de ne pas dire aux gens : « triez, on collecte » et puis finalement cela se retrouve quand même en centre d'enfouissement technique ou en incinérateur. Bref, de montrer la voie, comme vous pouvez le faire à l'intérieur des vôtres. Je ne peux pas vous y obliger, je peux juste le souhaiter, de par la force de caractère qui est la vôtre, de par aussi vos grandes qualités d'orateur, vous parviendrez à remettre les brebis sur le bon chemin, celui que, finalement, tout le monde suit au niveau de notre Région : prévention ; outil de traitement et, en fonction de ces outils de traitement, que ce soit au niveau de la subsidiation ou que ce soit sur le plan fiscal, puisque les deux sont liés, oui on aide davantage, d'abord la prévention, la biométhanisation puis l'incinération et pas les centres d'enfouissement technique. Oui, on pénalise davantage les centres d'enfouissement technique, et puis un peu moins les incinérateurs, et pas du tout la biométhanisation, parce que, effectivement, c'est cohérent, ce sont des outils de traitement en fonction de leur valeur, en fonction de leurs performances environnementales.

Mais que dire alors sur le plans... Vous m'avez traité, à plusieurs reprises, de Vulcain. Le Vulcain que je suis peut-être n'est rien, si on voit les chiffres que vous avez approuvés en leur temps, puisqu'il y aura réduction des quantités des volumes de déchets allant en incinérateur dans notre Région par rapport à ce qui était prévu par mon prédécesseur.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je suppose que vous avez un texte, qui dit autre chose que rien.

Je ne peux pas m'empêcher de faire un parallèle avec un certain nombre de propos que j'ai entendus ce week-end dans la bouche de M. AErnoudt, parce que la caricature que vous pratiquez à notre égard ...

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous en rajoutez encore. Cela dit, M. Aernoudt fait comme vous : il cite beaucoup de choses, mais il cite peu de noms.

Moi, vous m'avez touché. On peut rigoler de plein de choses, on peut m'attaquer, mais cela, c'est un truc que je ne supporte pas. Vous pouvez tout remettre en doute, mais pas mon intégrité ni celle de mes collaborateurs, ou alors il faut le prouver.

M. Wesphael (Écolo). – C'est le premier élément : ne pas tomber dans la caricature. C'est essentiel.

Idem pour Bruxelles. Vous savez à quel point M. Cerexhe, Mme Uyttebroeck et M. Picqué se démènent pour essayer de mettre en place un plan de relance et que le sous-financement chronique de Bruxelles ne permet aucune mesure politique nouvelle. Vous le savez pertinemment bien.

(M. le Ministre Lutgen s'exprime hors micro)

Cela veut dire simplement que Bruxelles est dans une situation financière ... Il ne faut pas être démagogique, tout le monde est d'accord sur ce constat entre Francophones, que Bruxelles vit difficilement.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ce que vous proposez au niveau des déchets, cela coûte plus cher. Il faut le dire. Vous dites que Bruxelles manque de moyens. Vous dites que ce que vous proposez, cela coûterait moins cher. Si Bruxelles manque de moyens, raison de plus de mettre en oeuvre ce que vous proposez, cela soulagera les finances en plus de la Région bruxelloise.

Ce que vous dites maintenant, c'est que cela coûte plus cher et qu'ils n'ont pas de moyens !

M. Wesphael (Écolo). – Pour une unité de biométhanisation, il faut de l'argent public, à hauteur, minimum, de 30 % en termes de subventions régionales. D'ailleurs, je note que les subventions régionales sous votre ère sont passées de 35 % à 30 % pour la biométhanisation. Le secteur que vous avez augmenté, c'est le budget relatif aux collectes, pas à la biométhanisation.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous m'avez dit que la biométhanisation coûtait moins cher, vous m'avez dit que rouler aux déchets, cela coûte moins cher. Alors, raison de plus, à

Bruxelles, qui est le centre où il y a le plus de densité de population, donc les facteurs de départ, vu les modes de transport, vu la densité de population, sont plus favorables sur le plan économique, raison de plus pour que Bruxelles mette cela en oeuvre !

Vous êtes en train de me dire que Bruxelles est sous-financé ! Il y a une incohérence dans ce que vous me dites.

M. Wesphael (Écolo). – Je vous dis simplement qu'en termes d'investissement, la capacité bruxelloise du budget bruxellois est très limitée par rapport à nos moyens wallons. Nous sommes une vraie région, avec de vrais outils, de vrais moyens financiers et une vraie fiscalité.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On incinère tout, pour l'instant, à Bruxelles ! Si vous me dites que roulez aux déchets, cela coûte moins cher... Si vous me dites que cela coûte moins cher, raison de plus pour le mettre en oeuvre là où cela coûtera le moins cher ! Pourquoi ne le font-ils pas alors ?

M. le Président. – Monsieur Wesphael, le jour où je voudrai affimer quelque chose en matière de déchets, je ne ferai pas une interpellation, de manière à pouvoir affirmer tout ce que je pense dans ma question, et on me répondra oui ou non. C'est à peu près la même chose que ce qui se passe aujourd'hui et pour l'instant.

M. Wesphael (Écolo). – Si vous n'êtes plus Président de la Commission de l'Environnement la prochaine fois, j'en serai malade.

Je veux dire par là, M. le Ministre, que la réalité de votre politique aujourd'hui n'est pas suffisamment performante. Pourquoi ne fait-on pas cela au centre ville à Liège, première agglomération wallonne ? Liège est une agglomération, Charleroi est la première ville, mais Liège est une agglomération. On pourrait parfaitement faire rouler les bus au biogaz à partir d'une unité industrielle de production à INTRADEL, qui est d'ailleurs programmée depuis Mathusalem, dont on attend toujours la première pierre.

Mais c'est dans le cahier des charges d'INTRADEL, y compris dans le plan Horizon 2010.

Je termine, parce que c'est une répétition ... *(M. le Ministre Lutgen s'exprime hors micro.)* Dernière chose, c'est votre bilan, et je vais le chiffrer : 200 millions d'euros pour l'incinération à Liège.

Il vous a fallu 15 jours pour le savoir, moi je l'ai su tout de suite !

Qui plus est, si on retient quelque chose de vous, finalement, ce qui n'est pas encore prouvé, c'est que vous avez mis en oeuvre un certain nombre d'outils remarquables : je pense au Code forestier, je pense aux OGM, mais en matière de déchets, pour être correct, je suis désolé, c'est le maintien d'une politique du « tout à l'incinération » et une marche arrière en matière de biométhanisation. Là, je suis critique. Autant je peu vous soutenir sur un certain nombre d'objectifs politiques que vous menez et que je trouve remarquables, autant, sur les déchets, je dois dire que vous cédez aux lobbies, et cela me désole.

M. le Président. – Ceci clôture notre dernière question orale puisque la question orale de M. Collignon sur « les pollutions sur la Meuse à Huy en 2009 » est transformée en question écrite. Nous en resterons là pour les travaux de ce jour, en vous signalant que, sauf avis contraire, la prochaine réunion devrait se réunir le 3 mars prochain. La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 12 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR

M. Jean-Pierre Dardenne, MR

M. Robert Meureau, Président

Mme Monika Dethier-Neumann, Écolo

M. Jean-Charles Luperto, PS

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme

M. Edmund Stoffels, PS

M. Bernard Wesphael, Écolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire
AIDA	Aide à l'Investissement pour le Développement de l'Agriculture
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
asbl	Association sans but lucratif
CET	Centre d'enfouissement technique
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
CV	Certificat vert
DGARNE	Direction générale Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
ETP	Équivalent temps plein
FIDER	Fonds d'Impulsion du Développement économique rural
FWA	Fédération wallonne de l'Agriculture
INTRADEL	Association intercommunale de traitement des déchets de la région liégeoise
IPALLE	Intercommunale de propreté publique des régions de Péruwelz, Ath, Leuze, Lessine et Enghien
ISA	Aide à l'investissement dans le secteur agricole
ITRADEC	Association intercommunale de traitement des déchets de la région de Charleroi
OGEAD	Outil Géo-Environnemental d'Aide à la Décision
OGM	Organisme génétiquement modifié
PARES	Plan d'Action Régional Environnement Santé
PCB	Polychlorobiphényle
PEI	Programme exceptionnel d'investissement
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
UE	Union européenne
UREBA	Utilisation rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments